



Rapport Final

Le Schéma de Services publics et au public du territoire du Pays Basque

Etude réalisée par :

Bernard BRUNET, SCOP Sapie

29 route de Carcassonne 11300 Limoux – 04 68 74 73 30 – bbrunet@sapie.com – N° SIRET 34921756200025

Catherine CLAUSTRE, cabinet Latitude.C

18 rue de Bazeilles 11200 Lézignan Corbières – 04 68 27 59 61 – c.claustre@laposte.net - N° SIRET 43346498900022

Peter ULRICH, cabinet Fact Consultants

Le Tréparel – 34360 Assignan – 04 67 38 25 45 – peter.ulrich@wanadoo.fr - N° SIRET38059187500022

2011-2013

Sommaire

Première partie

Le schéma de services

1. Les principes directeurs
2. La méthodologie : les étapes de construction
3. La structuration du schéma

Deuxième partie

Le maillage territorial

1. L'organisation des lieux d'accueil
2. La coordination à l'échelle des bassins de vie
3. La cohérence territoriale

Troisième partie

Le schéma de services par axes thématiques

1. Service public
2. Jeunesse
Enfance jeunesse (0 à 15 ans)
Adolescents et jeunes adultes (16 à 25 ans)
3. Personnes âgées
4. Santé
5. Culture et sports
6. Mobilité
7. Coordination du schéma de services

Quatrième partie

Annexes : les fiches expériences

Première partie

Le schéma de services

1. Les principes directeurs

Le schéma de services est un cadre de référence pour l'organisation des services publics et au public à l'échelle d'un territoire, cherchant à ajuster le dispositif existant par une meilleure adaptation aux besoins en termes d'accessibilité et de qualité des services. En partant des besoins des usagers et de l'offre existante, le schéma de services définit les orientations les plus pertinentes pour le développement de l'offre des services, en cohérence avec les nouvelles demandes des usagers.

La construction du schéma de services est une réflexion globale pour définir la structuration et l'organisation de l'offre de services en fonction des priorités identifiées et retenues. C'est aussi une démarche mobilisatrice des partenaires locaux et institutionnels, afin d'accompagner les dynamiques locales pour organiser des réponses innovantes et appropriées aux besoins du public, en recherchant la mutualisation des moyens, la mobilisation des acteurs et le renforcement des réseaux existants, tout en garantissant la cohérence globale de cette démarche à l'échelle du territoire.

La coordination et l'organisation des services à l'échelle d'un territoire, comme le Pays Basque, permettent de construire un cadre d'intervention cohérent, adapté aux besoins des différents bassins de vie, en gardant une vision d'ensemble. Cette cohérence globale territoriale est souvent exigée par les partenaires institutionnels susceptibles de financer des actions en matière de services au public, et constitue aujourd'hui une phase de réflexion inévitable pour tous les territoires qui souhaitent prendre en charge l'amélioration du cadre de vie de leurs habitants. Le maintien, l'adaptation et le développement des services au public sont devenus des enjeux cruciaux pour les collectivités territoriales dans le cadre de leur politique territoriale, ainsi que pour la population qui cherche à maintenir et à améliorer son cadre de vie local.

Cependant, **le schéma de services n'a pas vocation à se saisir de toutes les questions liées à la présence** ou à la disparition des services publics, notamment lorsqu'ils relèvent de la compétence exclusive de l'Etat. Il est également important de rappeler **qu'un schéma de service n'est en aucun cas un document réglementaire et prescriptif**. Son rôle est de proposer un cadre de référence pour une meilleure réponse, globale et cohérente, aux besoins de proximité pour les usagers.

Les principes directeurs qui ont été définis pour la réalisation de la mission et qui ont caractérisé le travail de construction du schéma de services présenté par ce rapport final sont les suivants :

- **Valoriser le dispositif existant** en recherchant son adaptation, sa réorganisation et sa modernisation à travers le déclenchement d'une dynamique territoriale visant le développement et la pérennisation des services publics sur l'ensemble du territoire.
- À partir d'une prise en compte des besoins et des pratiques des usagers qui peuvent être constatés aujourd'hui, **anticiper l'évolution des besoins dans une vision prospective** permettant de **définir une stratégie à moyen et à long terme** pour encadrer la réorganisation et les ajustements nécessaires du dispositif par rapport aux besoins de demain.
- Concevoir et **appliquer de nouvelles stratégies** d'adaptation de l'offre à la demande à **l'échelle de chaque bassin de vie** mais aussi à l'échelle du territoire du pays, en recherchant de nouvelles modalités organisationnelles des moyens, l'accessibilité des services, le partenariat public / privé.
- Rechercher et **promouvoir une nouvelle forme de gouvernance** et d'organisation des services publics à l'échelle de chaque bassin de vie, permettant d'**associer les élus**, les

collectivités territoriales, les **opérateurs** et les prestataires de services et les **usagers / citoyens** dans une **gouvernance participative**, susceptible d'adapter le développement des dispositifs de services publics aux nouveaux enjeux et aux nouveaux besoins dans chaque bassin de vie.

2. La méthodologie : les étapes de construction

La construction du schéma de services a été structurée en **trois phases de travail** successives, avec comme principe, une très large concertation. Les résultats de chaque phase ont été validés par un Comité de pilotage, réunissant les services de l'Etat, de la Région, du Département, des intercommunalités, de l'Audap et du dispositif CDPB/CEPB.

- 1) La **première phase** a porté sur la formalisation d'un **état des lieux de l'offre et de la demande** à travers une relecture dynamique et transversale de nombreuses études et diagnostics déjà réalisés sur le territoire. Les éléments recueillis ont été croisés par les visions des représentants de toutes les Communautés de Communes, à travers des réunions avec les directeurs, les élus et des techniciens de chaque territoire. Les représentants des partenaires institutionnels (les services assurés par le Conseil Général, le Pôle Emploi, la CAF, etc.) ont été également contactés. Les avis recueillis ont été complétés par **six réunions de « Groupes Témoin »**, organisées sur les différents territoires, rassemblant opérateurs et usagers pour compléter et approfondir les visions concernant l'offre et la demande dans les différents domaines de services publics au public. Les résultats de ce travail ont été synthétisés dans le premier rapport intermédiaire permettant de présenter l'état des lieux de l'offre et de la demande des services publics et de **dégager les principaux enjeux** qui caractérisent les territoires aussi bien par axes thématiques de services que par bassins de vie.
- 2) À partir des enjeux identifiés, la **deuxième phase de l'étude** avait comme objectif de **dégager les orientations stratégiques et les pistes d'action** qui permettront la définition de la conception globale du schéma de services, ainsi que les principes de son articulation spécifique sur les territoires par axe thématique. Pour bien orienter l'approfondissement des réflexions, tout en impliquant le maximum d'acteurs dans un travail collectif, **trois conférences participatives** ont été organisées (Mauléon, La Bastide Clairence et Irissarry). Chaque conférence a rassemblé 30 à 50 participants qui ont été répartis en trois groupes de travail, regroupant les usagers, les opérateurs et les élus politiques. Le principe de ces conférences a été de dérouler des discussions sur la même trame concernant les enjeux et les orientations possibles. Cette approche a permis de bien **cerner les points de convergence** validant ainsi les priorités à accorder aux enjeux et aux orientations. Les principales conclusions des conférences participatives ont constitué le socle du deuxième rapport intermédiaire concernant les orientations stratégiques proposées.
- La **troisième et dernière phase** de la construction du schéma de services a été consacrée à la définition du **plan d'actions** permettant de **concrétiser et de préciser le contenu des orientations stratégiques retenues**.

Le présent rapport final constitue un document de synthèse pour donner une description détaillée et opérationnelle du schéma de services dans son ensemble, en positionnant les actions et les démarches proposées dans leur contexte stratégique, ce qui permet de relier les enjeux à l'opérationnel, en inscrivant le sens et la finalité des actions dans une vision prospective.

Le rapport final du schéma de services est structuré en trois parties :

- 1) La première partie présente **le dispositif global** des lieux d'accueil et de leur coordination, en montrant les grands principes **du maillage territorial**. Ce maillage consiste en la structuration des dispositifs locaux à l'échelle de chaque bassin de vie, permettant de **garantir des lieux d'accès de proximité** à l'ensemble des services, dont l'organisation et la structuration vont être spécifiques à l'échelle de chaque bassin de vie. C'est par la coordination et la valorisation des interactions potentielles à l'échelle du Pays Basque que la cohérence globale du maillage territorial va être garantie.
- 2) La deuxième partie présente **le schéma de services par axe thématique**, positionnant les actions et les démarches suggérées dans un cadre stratégique, avec les dimensions pratiques et opérationnelles qui vont permettre de décliner les actions à l'échelle de chaque territoire. Les actions se déclinent en deux catégories distinctes dans leur conception :
 - Les actions de type **«réalisation»** sont d'ores et déjà prévues ou engagées dans le cadre des politiques contractuelles (contrats locaux de développement/ contrats communautaires). Leur inscription dans le schéma vient valider leur cohérence au regard d'un projet global.
 - Les actions de type **«orientation»** constitueront la contribution innovante apportée Pays aux besoins de ses habitants, dans le cadre du schéma de services. Il appartiendra au CDE/CDD de décider de leur mise en œuvre.Il faut préciser que chacune de ces actions ne concerne pas nécessairement chacune des communautés de communes.
- 3) **La troisième** et dernière **partie** du schéma de services concerne le **plan opérationnel** de la mise en place permettant de rassembler toutes les méthodes et les approches opérationnelles qui ont été évoquées, afin d'encadrer et de coordonner la réalisation des actions, leur évaluation et leur ajustement. L'application généralisée de certaines actions sont à planifier après les phases expérimentales. La mise en place des outils de ce suivi et de l'évaluation continue constitue le dernier aspect du schéma de services présenté dans ce rapport final.

3. La structuration du schéma

Le dispositif autour duquel s'articule le schéma de service est composé des « maisons de services publics ; centres multiservices ou autres points d'accueils de services publics. Le pivot central est l'articulation des réalisations concrètes à l'échelle de chaque bassin de vie et leur cohérence à la stratégie globale définie à l'échelle du schéma de services. C'est cette interaction permanente et maîtrisée entre les actions et les démarches concrètes menées ou encadrées par les maisons de services à l'échelle de chaque bassin de vie et leur coordination globale à l'échelle du pays qui constitue le principal enjeu pour garantir la cohérence globale du fonctionnement du schéma de services.

Il est indispensable que les maisons de services constituent un réseau dynamique et interactif à l'échelle du pays, puisque ce sont les activités coordonnées du réseau qui permettent d'assurer la cohérence avec les objectifs généraux et les objectifs stratégiques qui ont été définis pour le schéma de services.

Le deuxième rapport intermédiaire a présenté la structuration stratégique du schéma de services permettant de faire correspondre les différents niveaux d'objectifs (objectifs généraux, objectifs stratégiques, objectifs opérationnels) avec l'articulation concrète des actions qui seront à programmer et à mener à l'échelle de chaque bassin de vie. Voici la synthèse schématique des objectifs :

L'arbre des objectifs



Afin de pouvoir reproduire la structuration stratégique du schéma de services et son articulation globale visant à garantir la cohérence territoriale nous allons systématiquement indiquer pour chaque action les différents niveaux d'objectifs auxquels les actions se réfèrent.

Le programme opérationnel du schéma de services est composé de dix-sept actions, réparties en sept thématiques. Parmi les actions nous distinguons des actions de type « réalisation » et des actions de type « orientation ». Les actions de réalisation (marquées en bleu) sont d'ores et déjà prévues ou engagées dans le cadre des politiques contractuelles (contrats de développement). Leur inscription vient valider leur cohérence au regard d'un projet global. Les actions d'orientation (marquées en vert)

constituent une contribution innovante apportée par le Pays dans le cadre du schéma de services pour répondre aux besoins de ses habitants

Chacune de ces actions ne concerne pas nécessairement chacune des communautés de communes.

Voici la structure globale du plan opérationnel du schéma de services :

La structure globale du plan opérationnel du schéma de services

1. SERVICE PUBLIC

- 1.1. Initier l'émergence de coopératives multi-partenariales de service public, renforcer le rôle, le fonctionnement et l'offre des maisons de services public ainsi que de leurs antennes, mettre en œuvre un plan de formation spécifique pour les personnels des Maisons de services publics

2. JEUNESSE

2.1. Enfance – jeunesse (0 – 15 ans)

- 2.1.1. Conforter et diversifier l'offre d'accueil collectif pour la petite enfance.
- 2.1.2. Renforcer le rôle et l'action des relais d'assistantes maternelles
- 2.1.3. Améliorer l'offre de prise en charge au sein des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs

2.2. Adolescents et jeunes adultes (16 – 25 ans)

- 2.2.1. Encourager et soutenir les initiatives associatives prises par les jeunes pour répondre à leurs besoins spécifiques en matière de services publics
- 2.2.2. Développer une offre spécifique de prévention et de prise en charge sanitaire (contraception, comportement, addictions...) pour les adolescents et les jeunes adultes à l'échelle de chaque Maison de services publics.
- 2.2.3. Développer une initiative pour l'emploi des jeunes au Pays en mobilisant les réseaux de chefs d'entreprise du Pays Basque.

3. PERSONNES ÂGÉES

- 3.1. Créer à l'échelle de chaque bassin de vie un dispositif de soutien et d'aide au répit pour les aidants naturels qui prennent en charge leurs parents âgés.
- 3.2. Favoriser l'articulation et la complémentarité des services d'aide et de soins à domicile pour les personnes âgées à l'échelle de chaque communauté de communes.
- 3.3. Conduire des expérimentations innovantes dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées (accueil de jour itinérant, village foyer...).

4. SANTÉ

- 4.1. Accompagner la mise en œuvre des projets territoriaux de santé.
- 4.2. Accompagner la consolidation et le développement des infrastructures et équipements de santé (établissements, dispensaires, maison de santé...).

5. CULTURE ET SPORT

- 5.1. Conforter et développer les structures pouvant accueillir les activités de production culturelle.
- 5.2. Accompagner la réalisation des équipements sportifs et culturels à l'échelle des communautés de communes.

6. MOBILITÉS

- 6.1. Accompagner la mise en œuvre du schéma de développement numérique afin de permettre l'accès au Haut Débit pour tous les habitants du Pays Basque.

- 6.2. Déployer à l'échelle du Pays et de chaque maison de services publics, une fonction de centrale de mobilité susceptible d'informer, d'orienter et de proposer un ensemble de solutions multimodales adaptées aux besoins et aux usages des différentes catégories d'habitants du territoire.

7. COORDINATION DU SCHÉMA DE SERVICES

- 7.1. Suivre, animer, coordonner, évaluer les actions inscrites dans le schéma de services du Pays Basque : déployer à l'échelle du Pays un dispositif de coordination culturelle et de soutien à ses acteurs ainsi que de coordination, d'animation et de veille en matière de santé et d'accès à l'offre de soins pour tous les habitants du territoire.

L'organisation de ce programme a comme objectif de garantir la cohérence des actions entre elles, mais aussi la cohérence globale du programme par rapport à l'arbre des objectifs présenté plus haut.

Le programme opérationnel comprend deux mesures transversales :

- La création de **coopératives de services publics** constituant une véritable innovation, susceptible de devenir le véritable socle du schéma de services du Pays Basque.
- La **coordination, le suivi et l'évaluation** du schéma de services publics par le Pays.

Et cinq mesures thématiques : *enfance & jeunesse, personnes âgées, santé, culture & sport, mobilités.*

Conçu de manière cohérente par rapport à l'arbre des objectifs, élaboré de manière participative à partir de l'étude des besoins et des usages, le programme d'action décline ainsi du point de vue des objectifs stratégiques :

- 6 actions susceptibles de contribuer à l'objectif stratégique de « positionnement et d'articulation d'une offre de services de proximité au sein d'un réseau maillé et cohérent » : les trois actions en faveur de **l'enfance/jeunesse** (crèches, RAM, ACCEM), la réalisation **d'équipements sportifs et culturels**, la **coordination de l'offre de maintien à domicile** pour les personnes âgées et le **schéma départemental d'aménagement numérique**.
- 6 actions susceptibles de contribuer à l'objectif stratégique de « conception et mise en œuvre de réponses innovantes et partenariales pour mieux répondre aux besoins existants et à venir » : deux actions en faveur des **jeunes** (prévention santé et accès à l'emploi), les dispositifs de soutien et **d'aide au répit pour les aidants naturels** ainsi que l'expérimentation de **nouvelles formes d'hébergement pour les personnes âgées**, la création de lieux de production culturelle et la création de **centrales de mobilité**.
- 2 actions susceptibles de contribuer à l'objectif stratégique de « préservation et consolidation du principe de responsabilité et d'engagement équilibrés entre l'Etat, les opérateurs et les collectivités » : les deux actions en faveur de la **santé** (projets locaux de santé et développement des infrastructures ou équipements).
- 3 actions susceptibles de contribuer à l'objectif stratégique de « promotion d'une nouvelle forme de gouvernance de l'organisation des services publics, associant élus, usagers et opérateurs » : les **coopératives de service public** et la **coordination du schéma** à l'échelle du Pays.

Sur ces 17 actions :

- 8 ont une portée immédiatement opérationnelle (fiches réalisation) car elles s'inscrivent dans les politiques contractuelles en cours (Etat, Région, Département, CAF, UE) dont elles valident la cohérence avec le schéma de services publics.

- 9 proposent des pistes de travail soumises à la réflexion du CDE/CDD (fiches orientation) dans la perspective de l'animation par le Pays Basque, d'une politique territoriale de services publics qui réponde de manière innovante et coopérative aux besoins et aux usages de la population.

Et si l'on considère l'impact des actions sur les finalités d'une politique territoriale de services publics et au public :

- 8 actions apparaissent susceptibles d'avoir un impact sur la finalité « de permettre à chaque habitant du territoire d'accéder à une offre de services publics répondant à ses besoins réels, adaptée à ses usages comme à leur évolution ».
- 7 actions apparaissent susceptibles d'avoir un impact sur la finalité « d'organiser l'efficience, la cohérence et la complémentarité des services publics (et de leurs opérateurs) pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque bassin de vie ».
- 2 actions apparaissent susceptibles d'avoir un impact sur la finalité « de mise en œuvre d'une dynamique coopérative susceptible d'associer les habitants, les élus et les opérateurs autour d'une conception rénovée des services publics ».

Ce schéma reflète les constats et la situation actuelle, mais son contenu et sa structuration sont évolutifs. Les premières actions expérimentales vont permettre d'introduire des modifications dans les orientations mais aussi dans le contenu des actions proposées, afin de garantir l'amélioration continue du dispositif, permettant de répondre aussi à l'évolution des besoins. C'est précisément les actions d'évaluation et de suivi qui vont permettre de garantir ces ajustements dynamiques.

Deuxième partie

Le maillage territorial

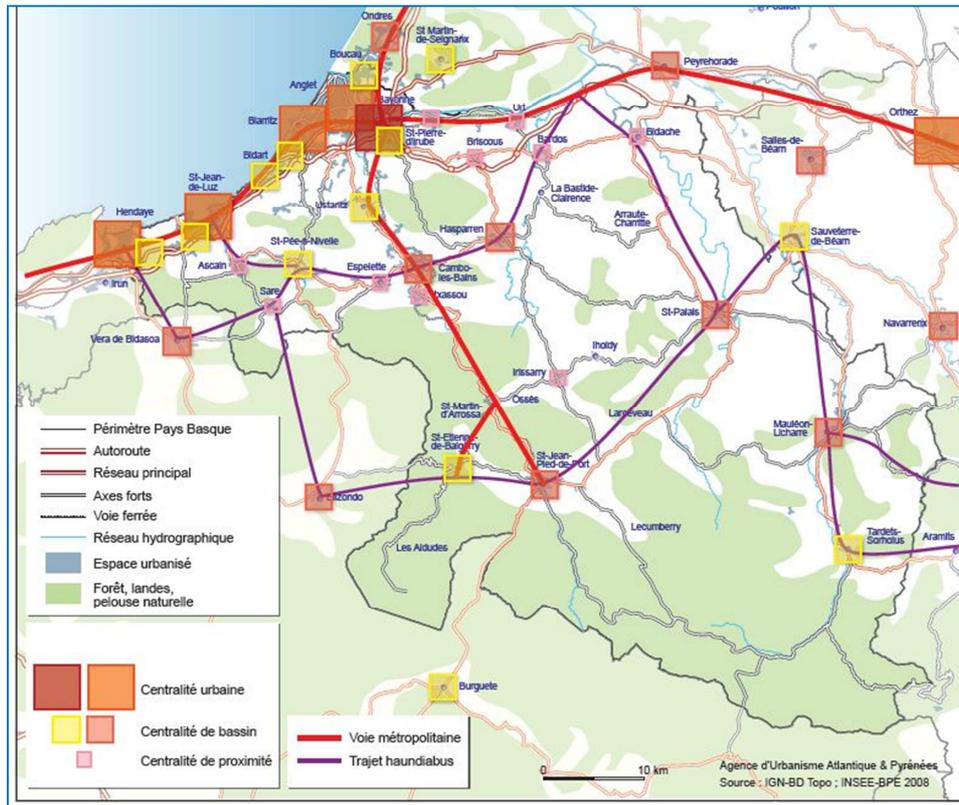
Dans son ensemble, le dispositif de services publics et au public du Pays Basque représente, par rapport à la plupart des autres territoires français, une situation très convenable. Depuis plusieurs années, de nombreuses démarches ont été engagées dans les territoires pour développer des outils et des dispositifs permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'assurer une offre de services satisfaisante. Cependant, les différents secteurs du Pays Basque connaissent aujourd'hui des tendances d'évolution très contrastées, ce qui justifie de rechercher systématiquement les ajustements et les améliorations possibles qui vont permettre de faire face aux mutations rapides des besoins en matière de services.

Les études et les analyses distinguent habituellement trois situations qui caractérisent les différents secteurs à l'échelle du Pays Basque :

- **La bande littorale** qui fonctionne dans une logique d'agglomération, avec une forte densité de la population et une grande concentration de l'offre de services dans les pôles urbains. Une croissance démographique soutenue caractérise la bande littorale, impliquant inévitablement l'augmentation des besoins en matière de services, et provoquant des déséquilibres dans certains quartiers et pour certains segments de population.
- La deuxième catégorie concerne les secteurs qui constituent la première et la deuxième couronnes de la bande littorale, appelées aussi « **zone intermédiaire** ». La proximité de la bande littorale et la facilité d'accès grâce à un réseau routier correct, favorisent la croissance démographique de ces secteurs par l'arrivée de nouvelles populations, et aussi leur développement économique avec l'installation de nouvelles activités. L'offre de services de proximité dans les zones intermédiaires est très variable et inégale et reste souvent limitée, sous prétexte de la proximité de la bande littorale proposant une offre complète et globale. Les perspectives de développement socio-économiques montrent déjà aujourd'hui d'importantes carences pour toute la partie de population connaissant des difficultés de mobilité (personnes âgées, jeunes adultes, public en difficulté socio-économique, etc.).
- La troisième catégorie concerne « **la zone intérieure** » du pays ; la Basse Navarre et la Soule. Leur relatif éloignement de la bande littorale et des pôles urbains les a orientées vers une offre de services complète et structurée autour des bourgs centres pour répondre aux besoins de la population locale. Ces zones intérieures sont constituées de territoires bien organisés et souvent bien équipés en matière de services, avec, cependant, un bon nombre de **difficultés structurelles** liées à la fragilité de l'offre et à la fluctuation de la demande.

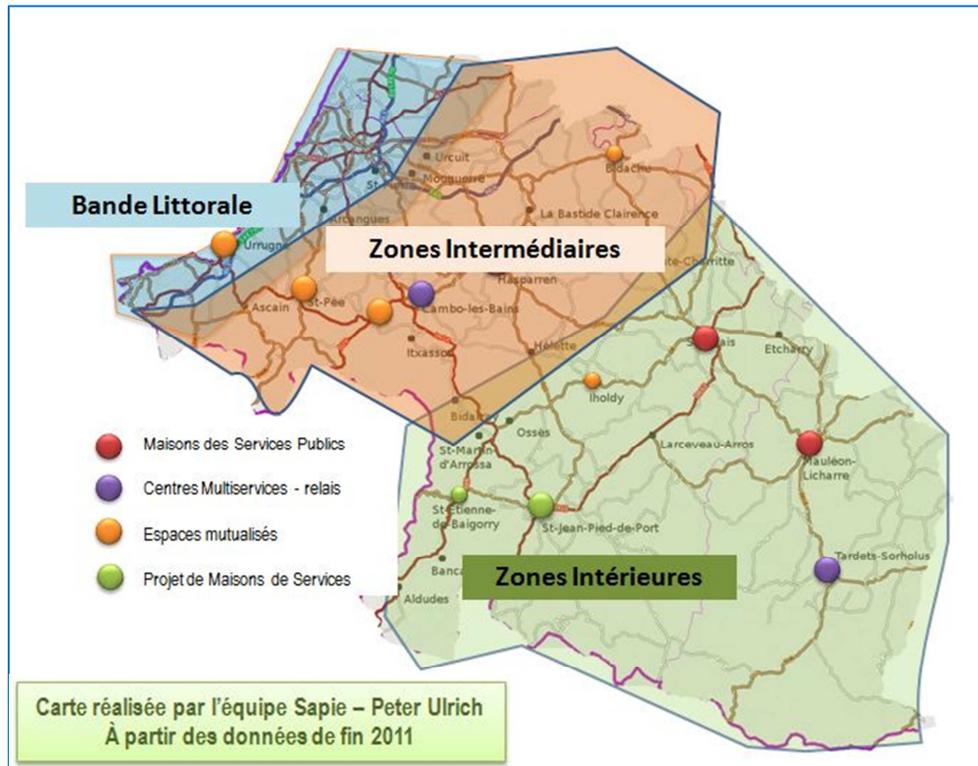
Dans cette classification qui reste souple dans la délimitation géographique des zones, le point essentiel est la similitude des enjeux et des problématiques auxquels les collectivités territoriales et les usagers sont confrontés quotidiennement en matière de services publics. Cela ne signifie pas la recherche d'une uniformité dans la mise en place des réponses, mais traduit le besoin d'appliquer une logique similaire d'organisation territoriale lors de la construction des dispositifs locaux dans le cadre du Schéma de services. Voici une représentation cartographique du Pays Basque qui indique les différentes centralités (centralité urbaine, centralité de bassins de vie et centralité de proximité), réalisée par L'Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées :

Les centralités du Pays Basque



Voici une deuxième représentation cartographique en distinguant de façon schématique les catégories des trois secteurs évoqués :

Catégories des secteurs et centralités du Pays Basque



Les différents rapports intermédiaires ont donné des descriptions détaillées et nuancées de l'état des lieux de chaque bassin de vie, des enjeux considérés comme prioritaires et les orientations stratégiques qui peuvent être définies à partir de ces constats.

1. L'organisation des lieux d'accueil

Le dispositif de base du Schéma de services concerne le réseau des lieux d'accueil et des points d'accès aux services. Ces lieux d'accueil s'appuient en principe sur le dispositif existant du réseau des maisons de services ou des structures assimilées (*par exemple : centre multiservices, lieux accueillant plusieurs permanences etc.*) et des agences postales communales. Pour pouvoir assurer la fonction de lieu d'accueil, l'organisation s'appuie sur la permanence d'accueil et la capacité professionnelle du personnel d'accueil pour informer et orienter les usagers vers les solutions appropriées à leurs problèmes.

Aujourd'hui, il existe un maillage de maisons de services publics ou structures assimilées, implantés essentiellement sur les chefs-lieux de canton. Ces structures avaient été préconisées dans le cadre du Schéma d'aménagement du Pays Basque de 1997, qui avait défini un maillage territorial pour le déploiement des maisons de services publics / centres multiservices en Pays Basque intérieur¹.

Ces structures ont été définies selon un cahier des charges identique :

- réunion sur un même site dans les bourgs-centres de services administratifs, économiques et sociaux ;
- mutualisation de locaux et d'équipements ;
- guichet unique d'accueil avec un « facilitateur/facilitateur administratif »

Au fil des années, ces structures ont évolué de façon différente, au regard des orientations définies par les intercommunalités ou les communes. Aujourd'hui, le fonctionnement de ces structures est loin d'être homogène et revêt une réalité différente :

- La permanence d'accueil n'est pas toujours significative (ex : dans certains lieux, il n'y a pas d'agent d'accueil) et les horaires d'accueil ne correspondent pas toujours aux disponibilités des usagers. L'ouverture de ces structures peut se limiter, dans certains lieux, à quelques demi-journées par semaine ou correspondre aux heures d'ouverture de la mairie ou de la Communauté de communes, mais sans personnel d'accueil attitré.
- Les services rassemblés dans ces structures peuvent être très disparates. Certaines maisons accueillent un nombre très important de permanences de différents opérateurs (Mission Locale, Pôle Emploi, CAF, MSA, CPAM, BIJ-PIJ, Planning familial, etc.). C'est aussi un lieu de centralisation des documents d'information.
- Les agents d'accueil ne sont pas systématiquement formés à l'accompagnement des usagers. Leur intervention peut se limiter à indiquer les heures de permanence ou les lieux de contact potentiels avec des interlocuteurs spécialisés, sans toutefois déboucher sur un rendez-vous ou sur une préinscription.
- L'intégration des « maisons de services » dans les habitudes quotidiennes des usagers est également très différente d'un territoire à l'autre. Dans certains territoires (par exemple Saint-Palais et Mauléon), ces structures regroupent une offre de services très structurée que la population locale a identifiée et intégrée dans son fonctionnement quotidien. Dans d'autres

¹ Le Schéma d'aménagement du Pays Basque prévoyait le maillage territorial suivant :

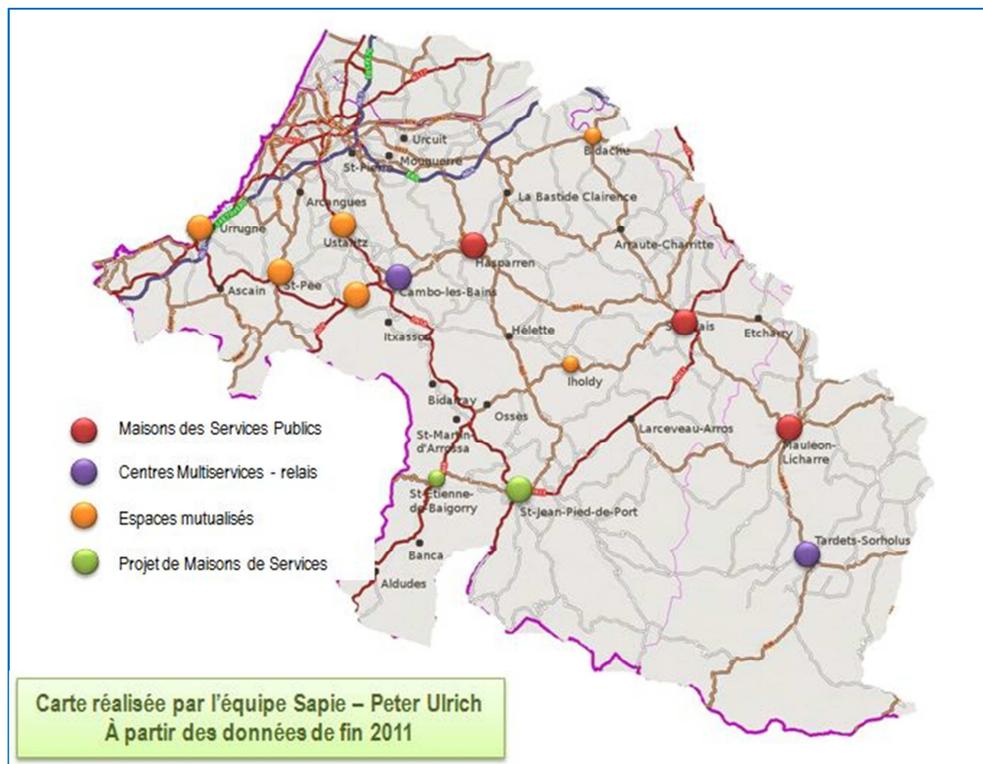
- 4 maisons de services publics : Hasparren, Saint-Palais, Mauléon et Saint-Jean-Pied-de-Port
- 5 centres multiservices-relais : Tardets, Saint-Etienne de Baïgorry, Bidache, Cambo et Espelette

territoires, les lieux d'accueil sont encore mal identifiés et souvent sous utilisés, l'offre de services étant très réduite et la communication vers les usagers insuffisante.

En dépit de cette forte hétérogénéité qui caractérise les maisons de services publics existantes sur le territoire du Pays Basque, ces lieux constituent **un dispositif de base pour le maillage territorial** permettant une introduction logique et cohérente des différentes options du Schéma de services proposé. Voici une représentation cartographique des « maisons de services publics » ou des lieux d'accueil assimilés en matière de services publics où nous avons établi une distinction entre :

- les **maisons de services publics** réellement opérationnelles et fonctionnelles et clairement identifiées par la population,
- des **centres multiservices** proposant des accès à certains services, via les permanences, et certaines informations d'une offre structurée encore peu présente sur le territoire,
- des **espaces mutualisés** où plusieurs partenaires assurent des permanences, sans être pour autant des permanences d'accueil continues,
- des **projets** de Maisons de Services Publics ou de Relais qui sont déjà engagés ou en cours de réflexion :

Lieux d'accueil existants en services publics



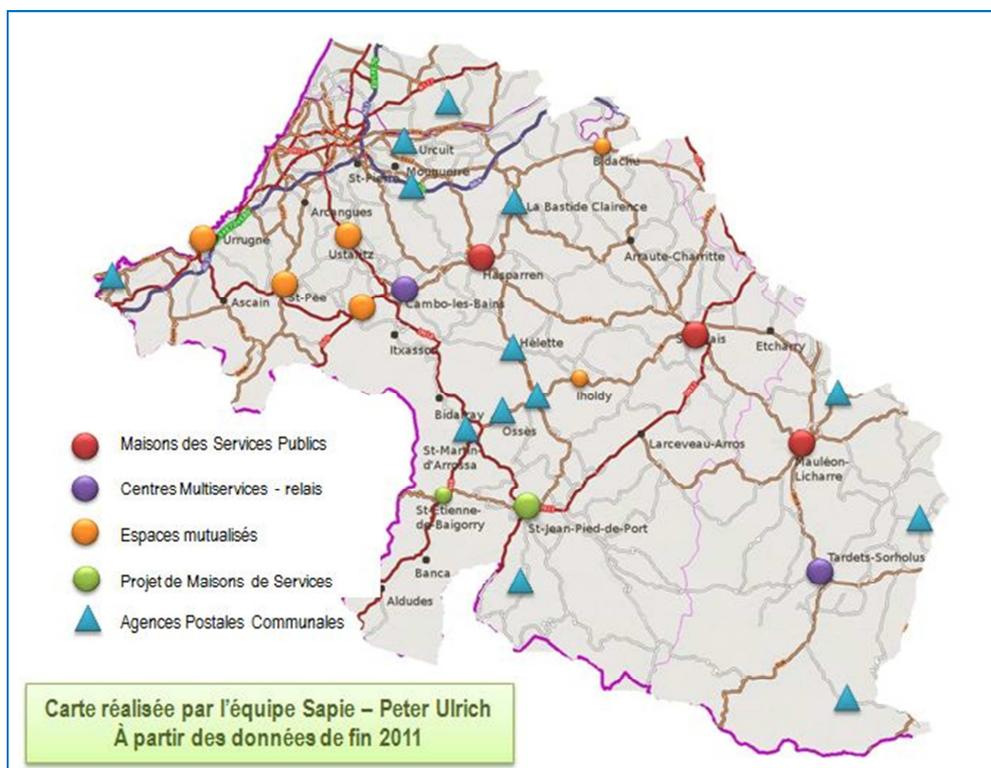
Le fonctionnement envisagé pour les « **maisons de services publics** » constitue **l'élément-clé du schéma de services**. Pour les lieux où le dispositif est encore incomplet, il faut renforcer les moyens attribués à ce dispositif (en particulier au niveau des moyens humains) et les intégrer d'une manière plus structurée et plus organisée dans les systèmes de permanences afin de constituer une offre globale, représentative et plus facilement repérable pour les usagers. Les « maisons de services » devraient fonctionner suivant le même cahier des charges qui permettrait d'homologuer l'offre de services proposée ainsi que les modalités de leur organisation interne.

L'autre volet concerne la **coordination et l'animation de ce réseau à l'échelle du Pays pour permettre de renforcer la mutualisation des moyens**, en particulier des moyens liés aux TIC, et de

partager des pratiques et des expériences qui se sont avérées concluantes à l'échelle d'un territoire. Le fonctionnement cohérent et coordonné des « maisons de services » constitue la base indispensable du dispositif envisagé sans lequel la plupart des actions identifiées ne pourront pas produire leur effet.

Pour compléter ce dispositif autour des « maisons de services » et renforcer l'accès de proximité, un second niveau est proposé. **Il s'agit de s'appuyer sur le réseau des agences postales communales existantes à l'échelle de chaque territoire.** Leur intégration dans ce dispositif se justifie par le fait que, dans ces structures, la permanence d'accueil est déjà assurée par des employés communaux. Dans le cadre partenarial et global tel que proposé, le maintien ou la création de nouvelles agences postales (si elle doit se faire) peut permettre de repenser et d'accroître l'accès à une offre de services plutôt que de représenter une simple réduction de services.

Le maillage potentiel des maisons de services publics, des centres multiservices et des agences postales communales



La possibilité de constituer des portes d'entrée dans ce dispositif, grâce à des moyens matériels informatiques et surtout en sensibilisant et en formant le personnel qui assure la permanence d'accueil, permettra de renforcer la dimension de proximité du dispositif et de fournir des points d'accès aux habitants hors des chefs-lieux de canton. L'organisation de ce dispositif autour des « maisons de services » va suivre une logique spécifique à l'échelle de chaque bassin de vie afin de pouvoir exploiter les possibilités et les moyens existants tout en intégrant les spécificités locales.

Un aspect également important concerne la qualité d'accueil et les compétences du personnel d'accueil capable d'accompagner les usagers dans les différentes démarches. Ce travail de coordination et de mise en réseau va s'appuyer sur les différents outils des TIC et sur une politique coordonnée de gestion des ressources humaines permettant d'assurer l'embauche de personnes affectées à l'accueil avec un plan de formation permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour guider les usagers dans les démarches souhaitées. La mise en place et l'organisation de ce plan de formation peuvent être

envisagées à l'échelle du Pays avec un déroulement de la formation propre à l'échelle de chaque territoire.

Des contacts et des rapports privilégiés doivent être établis entre les territoires voisins pour permettre de renforcer la coordination à l'échelle locale et pour définir des spécificités à l'intérieur de l'activité d'accueil avec une certaine répartition des tâches entre les territoires. La cohérence territoriale globale de l'ensemble des actions et des démarches qui composent le schéma de services permet de rechercher les interactions possibles :

- entre les lieux d'accueil (Maisons des Services / Relais / Agences Postales Communales)
- entre les bassins de vie (comme entre Mauléon et St Palais ; entre Hasparren et Bidache, etc.)
- entre les axes thématiques (santé / personnes âgées / jeunes / mobilité, etc.).

En outre, c'est cette vision d'ensemble qui permet de donner du sens et d'accroître le pouvoir de négociation du pays avec les partenaires institutionnels et avec les intervenants – opérateurs qui assurent des services publics aux publics dans des différents bassins de vie.

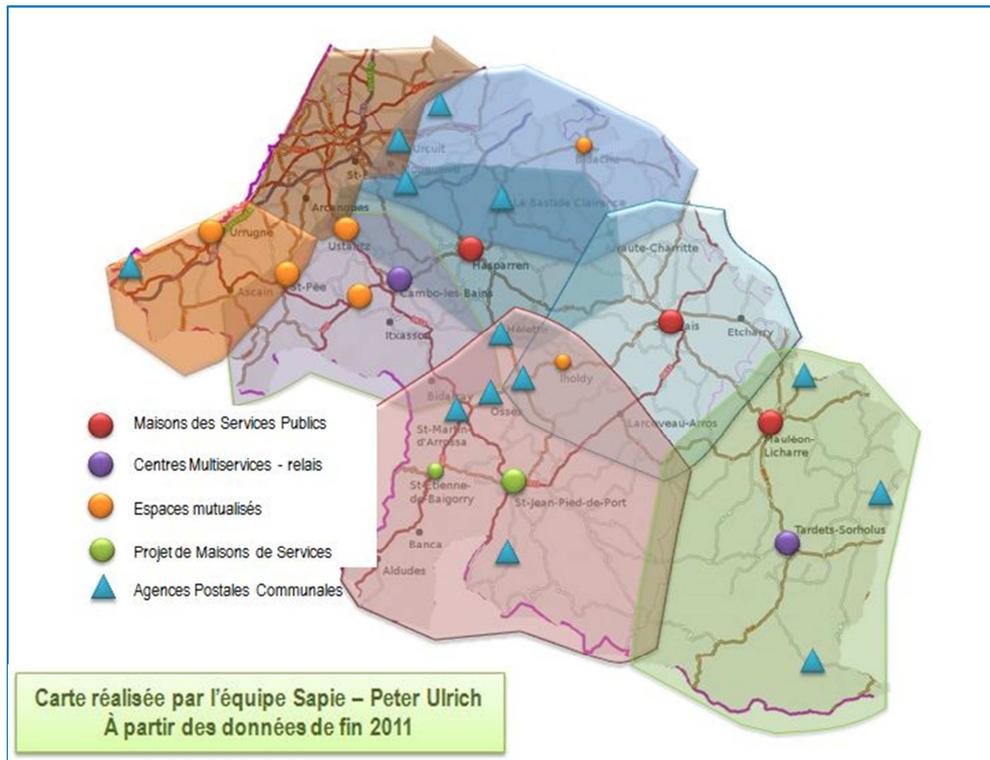
2. La coordination à l'échelle des bassins de vie

La mise en application concrète de ces principes nécessite leur traduction à l'échelle de chaque bassin de vie. Les frontières qui séparent les bassins de vie sont toujours poreuses dans le fonctionnement et la pratique quotidienne, mais rigides par rapport aux périmètres d'intervention des collectivités territoriales, en particulier des communautés de communes. Ce problème par ailleurs récurrent et qu'on retrouve sur tout le territoire français pourrait être surmonté si l'organisation du Schéma de services est envisagée sur une échelle territoriale globale du Pays Basque. Néanmoins, si la coordination effectuée par le Pays permet de suivre et d'articuler les démarches et les actions qui seront entreprises à l'échelle locale, la phase opérationnelle restera inévitablement à l'échelle de chaque Communauté de communes.

Nous avons formalisé une simulation des zones d'influence des « lieux d'accueil de services » installés aujourd'hui dans les chefs-lieux de canton. Son intérêt est de visionner l'élargissement du fonctionnement vers des zones plus éloignées et la coordination nécessaire des différents lieux d'accueil à l'échelle de chaque bassin de vie. Dans notre découpage les zones d'influence se superposent volontairement. De nombreuses communes sont situées à mi-chemin de deux bourgs-centres qui fournissent une offre de services. Les usagers pourront ainsi choisir la destination de leur déplacement, en alternance selon la nature de leurs problèmes ou selon des critères personnels.

Voici la représentation cartographique des zones d'influence des « lieux d'accueil de services publics » :

Zones d'influence des lieux d'accueil de services publics



L'organisation et la coordination de l'offre de services à l'échelle de chaque bassin de vie vont suivre approximativement les périmètres désignés par la carte et suivre une méthodologie similaire, à savoir :

- Le renforcement des « lieux d'accueil de services publics » existantes si dans leur fonctionnement quotidien elles ne remplissent pas toutes les fonctions qui leur ont été attribuées dans le cadre du Schéma de services (cf : action 1.1.1.).
- Identifier les agences postales situées sur le territoire pour pouvoir les intégrer dans le dispositif local en tant que points d'accès aux services.
- Au-delà des agences postales, il est important de recenser à l'échelle de chaque territoire tous les lieux de permanence organisés et identifiés par les usagers. A ce niveau la Mission Locale assure 27 lieux de permanence, soit la couverture territoriale la plus large sur le Pays Basque.

Pour donner toute la dimension opérationnelle du Schéma de services, il faut qu'à l'échelle de chaque bassin de vie, ce dispositif puisse être mis en place avec une centralité assurée par la « maison de services publics » et la mise en réseau des points relais susceptibles de constituer des lieux d'accès sur le territoire.

3. La cohérence territoriale

La coordination et l'organisation du schéma de services à l'échelle des bassins de vie sont des approches logiques et fonctionnelles dans la mesure où les **chefs-lieux de cantons, historiquement et traditionnellement, ont toujours assuré le rôle de centralité de proximité pour les services publics et les activités économiques.** La trame des maisons de services publics reproduit ce constat et met en avant le rôle des chefs-lieux de cantons où des articulations spécifiques sont à rechercher selon la configuration et la morphologie de chaque bassin de vie.

Par contre, à une échelle territoriale plus large, la cohérence territoriale devient plus complexe et ce, pour plusieurs raisons :

- Les limites administratives qui caractérisent certains services publics (par ex : les pôles gérontologiques, les maisons de la solidarité départementale du Conseil Général, les périmètres d'intervention de la CAF, le zonage de Pôle Emploi, etc.) représentent des découpages territoriaux différents.
- Les périmètres actuels des communes et des Communautés de communes, ainsi que les perspectives des éventuelles modifications à venir, introduisent un autre zonage administratif dont l'importance est tangible pour tous les services et prestations qu'assure ou encadre la commune et la Communauté de communes (par exemple, les services assurés par les CCAS ou par les CIAS).
- La pratique quotidienne des habitants ou usagers liée aux trajets professionnels et/ou aux habitudes historiques ou familiales dépasse les logiques administratives et représente une troisième dimension territoriale.

Les réflexions menées lors de la construction du Pays et les approfondissements dans le cadre de la loi Voynet renaient comme principe pour la définition du périmètre des futurs Pays la dimension pratique « d'espace » de vie, permettant de suivre réellement, avec des outils d'aménagement appropriés, l'organisation spontanée des territoires. Ce principe de départ se retrouve en Pays Basque qui représente une entité cohérente d'espace de vie, avec la bande littorale urbanisée, composée de pôles urbains et d'agglomérations, et les zones intermédiaires et zones intérieures répondant à des logiques d'organisation territoriale à la fois autonome et dépendante des pôles urbains du littoral.

Cette cohérence territoriale pragmatique, avec une couverture de secteurs géographiques très variés, justifie la nécessité d'introduire une coordination globale territoriale à l'échelle du Pays pour permettre de positionner les approches au-delà des intérêts particuliers des bassins de vie, en favorisant la cohérence territoriale globale et en permettant de garantir un fonctionnement optimal du dispositif. Le Pays constitue un premier niveau de coordination territoriale, mais qui, suivant les axes thématiques ou des actions concrètes, doit être ajusté à l'échelle départementale (pour tous les services gérés par le Conseil général), voire même à l'échelle régionale (par exemple, dans le domaine de la santé).

Dans cette logique, le Pays peut accompagner et encadrer de nombreuses démarches et actions planifiées par les différents territoires et rechercher les complémentarités et les possibilités de coopération entre les micro-territoires et les bassins de vie. Dans certains secteurs, cette coopération est déjà un fait historique depuis que élus et techniciens ont mis en place des rapprochements très significatifs entre des bassins de vie, par exemple entre la Soule et la Basse Navarre ou entre Hasparren et Bidache. Dans d'autres secteurs, et en dépit d'une proximité géographique intéressante, le degré de coopération entre bassins de vie et territoires reste relativement faible et négligeable. C'est précisément à travers son approche territoriale globale que le Pays peut favoriser une meilleure coordination dans plusieurs domaines des services publics, pour lesquels les contraintes actuellement constatées sont provoquées par des limites géographiques administratives (exemple: les périmètres des Communautés de communes) ou par des pratiques historiques et traditionnelles.

L'échelle du Pays semble pertinente pour représenter aussi les territoires et bassins de vie auprès des différents partenaires institutionnels ou opérateurs qui assurent la présence de certains services publics sur les territoires. Une représentation collective avec des arguments soutenant la cohérence territoriale souhaitée peut constituer des bases de discussion structurées et coordonnées, tout en renforçant la pertinence de la représentation des bassins de vie à l'échelle du Pays.

Troisième partie

Le schéma de services par axe thématique

Dans un souci de mieux répondre aux besoins des habitants, le schéma des services est organisé autour de deux grands principes : la transversalité et la coordination. En effet, la question des services à la population n'est pas exclusivement une question de présence ou d'absence, mais bien une question globale d'accessibilité aux services qui englobe plusieurs aspects :

- L'accessibilité pratique : la signalétique, l'accessibilité pour personnes handicapées, le délai d'attente pour avoir un rdv ou accéder à un service (ex : délai pour une place en crèche) etc.
- La présence physique du service avec des horaires correspondant aux disponibilités des usagers,
- La qualité du service rendu : une information disponible, lisible, fiable et complète ; une information bilingue (français /basque) ; des démarches réalisables etc.

La réponse à cette accessibilité nécessite une coordination des acteurs et des services présents sur les territoires. Pour traduire de façon opérationnelle cette transversalité et cette coordination, et ajuster ainsi l'offre au plus près des besoins, il est indispensable de les croiser avec une approche thématique. C'est ce que propose cette troisième partie.

Six thématiques sont ainsi déclinées auxquelles s'ajoute la question de la coordination, de l'évaluation et du suivi du schéma.

Chaque thématique présente :

- le cadre stratégique qui a amené à proposer des actions
- les fiches actions correspondantes qui décrivent le contenu de l'action
- les aspects pratiques et opérationnels
- la liste des projets et des réflexions en cours inscrits dans le contrat de Pays et/ou dans les contrats de développement qui sont en cohérence avec le schéma de services.
- des exemples d'expériences, de réalisations, de démarches engagées dans d'autres territoires qui peuvent contribuer à alimenter les réflexions concernant les volets opérationnels. Le détail des expériences et des contacts est développé en annexes.

1. Service public

a) Le cadre stratégique

La gestion des services publics rencontre de nombreuses difficultés liées à la fois :

- À la diminution régulière des engagements des services d'État au niveau des interventions directes et des contributions financières.
- Au coût des services qui affichent une tendance à la hausse du fait de l'accroissement de la charge de travail provoquée par l'augmentation de la quantité de services proposés et par les coûts de fonctionnement de plus en plus élevés (ex : frais de déplacements du personnel). Par souci d'économie des décisions sont prises pour réduire les heures d'ouverture, décisions qui amoindrissent le dispositif et le rendent inadapté pour certaines catégories d'usagers (horaires d'ouverture inadaptés).
- Au personnel d'accueil qui n'a parfois ni les compétences, ni les qualifications requises, ce qui rend l'accueil impersonnel et limite leur intervention à n'indiquer que le lieu de permanence ou le numéro de téléphone du contact. De ce fait le personnel d'accueil ne peut accompagner l'utilisateur dans sa démarche.
- A un problème lié au comportement des usagers qui considèrent que ces services sont un dû et affichent un comportement de consommateur déresponsabilisé.

Pour surmonter ces difficultés, le système de gestion des services publics à l'échelle d'un territoire constitue un enjeu prioritaire pour pouvoir optimiser le fonctionnement d'un dispositif et l'ajuster au fur et à mesure des besoins des usagers. Pour envisager des outils territoriaux performants et efficaces, le schéma de services proposé est basé sur des coopératives multi partenariales à concevoir à l'échelle de chaque bassin de vie. Une telle structure permet d'impliquer les opérateurs, les élus et les usagers, afin de garantir une vision partagée issue des réflexions collectives et croisées pour définir les modalités précises de la stratégie locale.

La souplesse de l'outil de gestion, la gouvernance partagée impliquant toutes les catégories d'acteurs directement concernées va permettre de garantir un dispositif évolutif tenant compte des nouveaux enjeux et des changements des besoins liés au contexte spécifique de chaque territoire.

La gouvernance participative permet d'impliquer également les salariés du dispositif du Schéma de services (les agents d'accueil et les différents salariés des collectivités concernées par le dispositif) et de mesurer réellement le contenu précis de toutes démarches et actions à envisager à l'échelle du bassin de vie, en débutant par la construction de lieux d'accueil qui permettent d'assurer une couverture territoriale cohérente. Le rôle des maisons de services publics dans le dispositif est prépondérant pour envisager un fonctionnement efficace. Sa mise en place en cohérence avec les spécificités de chaque territoire constitue une orientation prioritaire.

L'usage de la langue basque dans les différents lieux proposant des services et accueillant du public est également à renforcer, tant à l'écrit (support de communication : plaquettes d'informations ; etc.) qu'à l'oral (accueil téléphonique et physique bilingue etc.). La promotion de la langue basque dans la vie sociale est d'ailleurs un des principaux axes du projet stratégique de l'Office Public de la Langue Basque. A titre d'exemple, une offre de services en langue basque dans les services de la petite enfance a été déployée. Elle a fait l'objet d'un conventionnement entre l'OPLB, les Caf de Bayonne et de Béarn/Soule, la MSA des Pyrénées-Atlantiques et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Ce type d'initiative doit être développé pour généraliser l'usage de la langue basque dans la sphère publique.

b) Les actions proposées

Titre	Initier l'émergence de coopératives multi partenariales de service public.
Thème	Services publics
Echéance	2012

CODE
1.1.

Finalité	<i>Initier une dynamique coopérative susceptible d'associer habitants, territoires et opérateurs dans la mise en œuvre d'une conception rénovée des services publics.</i>
Objectifs stratégiques	Promouvoir une nouvelle forme de gouvernance de l'organisation des services publics.
Objectif opérationnel	<u>Améliorer, conforter et développer l'implantation et la qualité de l'offre des maisons de services publics et des centres multiservices</u>

Description de l'action:

Il s'agit d'associer les usagers, les collectivités et les opérateurs au sein d'une structure publique/privée d'intérêt collectif, afin de réfléchir et d'organiser l'offre de services publics sur un territoire susceptible :

- d'en adapter en temps réel le fonctionnement à l'évolution des usages,
- de responsabiliser les usagers par rapport à la cohérence entre les besoins qu'ils expriment et les usages qu'ils font réellement des services offerts,

Le principe de fonctionnement d'une telle coopérative reposerait sur :

- Une structure juridique multi partenariale organisée en trois collèges (les usagers, les opérateurs, les collectivités) capable d'associer en tant que parties-prenantes, des acteurs publics et privés.
- Dotée d'une gouvernance coopérative, un lieu de dialogue et de réflexion partagée, un observatoire des usages, une instance de coordination des acteurs et des initiatives de services à la population...

Instances organisatrices et gestionnaires des Maisons de Services Publics (et de leurs antennes), ces coopératives de services publics pourront ainsi :

- identifier les complémentarités techniques entre les différentes prestations de services publics, susceptibles d'être mises en œuvre par un même agent spécialement qualifié (opérations postales, état-civil, assistance administrative, mise en relation à distance avec d'autres administrations publiques, information sur l'accès aux droits...),
- proposer aux usagers (grâce à cette mutualisation des compétences) des plages horaires d'ouverture des services qui correspondent mieux à leurs besoins et à leurs usages,
- conventionner avec ses partenaires et planifier une gestion dynamique des permanences et réunions d'information, qui réponde aux besoins des usagers dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale, de la santé, de la dépendance et du handicap...
- offrir un service d'assistance à l'accès numérique en direction des administrations et organismes publics départementaux, par l'intermédiaire d'ordinateurs et de **Visio guichets**.
- former les personnels à la polyvalence de l'accueil et d'un premier niveau de réponses dans des registres complémentaires,
- mutualiser la gestion des ressources humaines à l'échelle de tout le dispositif des MSP pour favoriser des évolutions de carrière par la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Une instance de coordination de ces coopératives (coopérative de deuxième niveau ou future instance de gouvernance du Pays) pourra ainsi veiller à la bonne articulation de leurs missions, en mutualisant les ressources et les compétences.

c) Les aspects pratiques et opérationnels

La mise en place d'une structure de type coopérative multipartenariale constitue une expérience innovante. Plusieurs aspects techniques de son fonctionnement et de sa constitution peuvent être envisagés aujourd'hui, mais leur validité doit être testée.

A priori, le statut juridique qui conviendrait le mieux aux grands principes de cette gouvernance locale serait une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) regroupant en trois collèges les représentants des collectivités territoriales, les opérateurs, les prestataires et les usagers (le collège des usagers comprend des usagers et des entreprises). Cette première expérimentation peut être envisagée sur les territoires de Basse Navarre et de la Soule où les élus semblent intéressés pour dérouler cette expérimentation. La structure à rechercher pour la phase expérimentale doit être la plus simple possible afin d'éviter l'engagement prématuré des collectivités et des autres partenaires. On peut envisager, comme structure de préfiguration, la création d'une association pouvant faire office de groupement d'employeurs afin de mettre en place la politique de gestion des ressources humaines (recrutement et formation des agents d'accueil).

Au niveau des démarches pratiques de mise en place, il faut, en premier lieu, identifier d'une part tous les opérateurs et prestataires présents sur le territoire dans les différents domaines, ainsi que les différents lieux d'accueil existants (maisons et relais de services publics, agences postales, autres lieux de permanence) et d'autre part, analyser leur fréquentation et utilisation.

A partir de cet état des lieux complet à l'échelle de chaque bassin de vie, les propositions d'actions peuvent être discutées avec les opérateurs, les usagers, les élus et les salariés du dispositif afin de pouvoir formaliser concrètement le plan d'actions pluriannuel représentant les priorités retenues pour le territoire en question. Lors de la mise en place des actions, le Pays peut assurer l'accompagnement et l'encadrement de ces démarches et représenter les territoires et les bassins de vie auprès des différents partenaires institutionnels ou opérationnels. Après une première phase d'expérimentation pour pouvoir confronter la démarche proposée à la réalité des territoires (et notamment pour la Basse Navarre et la Soule qui pourraient être territoires d'expérimentation pour la mise en place de ce dispositif), un travail d'évaluation doit être planifié pour pouvoir analyser les points forts de la démarche et ajuster son organisation pour surmonter les éventuelles difficultés et les dysfonctionnements constatés.

Dans ce dispositif, plusieurs aspects pratiques et techniques doivent être définis et réfléchis : les modalités du choix des représentants des usagers et la durée de cette représentation, la fréquence des réunions de travail entre les différents collèges, la composition du groupe de travail œuvrant sur des actions et des thématiques spécifiques, l'encadrement administratif de la démarche et la répartition de cette charge de travail entre les participants, etc. L'intégration du Pays dans cette démarche doit être systématique afin de pouvoir introduire la dimension territoriale souhaitée dans les différentes actions (dont l'échelle pertinente de réflexion reste celle du Pays), et également pour favoriser la mise en place de démarches similaires sur d'autres territoires, pour progressivement couvrir l'ensemble des bassins de vie, dans un délai raisonnable.

d. Des expériences intéressantes ailleurs (à retrouver en annexes)

- Maillage de Relais de Services Publics & de points multimédia sur le département du Lot
- Mise en place d'un Point Information Médiation Multiservices en milieu rural

2. Jeunesse

a) Le cadre stratégique

Depuis plusieurs années, les responsables du Pays Basque ont identifié plusieurs enjeux qui caractérisent le domaine de la jeunesse et qui constituent une priorité clairement affichée (cette priorité est aussi ressortie lors des conférences participatives du Schéma de services de juillet 2011). Depuis 2009, le Conseil de développement assure d'ailleurs l'animation d'une mission jeunesse, organisée autour de 3 grands axes de travail : faire connaître le territoire auprès des jeunes ; mettre en réseau les acteurs de la jeunesse ; faire participer les jeunes au développement de leur territoire. Cette prise de conscience des enjeux se justifie par rapport aux besoins et aux attentes des jeunes et des familles, besoins et attentes qui se manifestent de plus en plus fortement aussi bien en termes qualitatifs que quantitatifs :

- Dans certains territoires, la croissance démographique particulièrement importante concerne de jeunes actifs qui ont des besoins de plus en plus importants en matière de "petite enfance" et "enfance et jeunesse". A titre d'exemple, sur le territoire de la CAF de Bayonne, entre 1999 et 2006, on a constaté une augmentation de 44% des enfants de 0 à 3 ans, ce qui implique une profonde restructuration des besoins en matière de services "petite enfance", puis par la suite des services "enfance et jeunesse". Le territoire a ainsi vu ces dix dernières années le développement de nombreux multi accueils.
- Les attentes et les exigences de la famille sont de plus en plus orientées vers **la qualité des services rendus** et vers l'adaptabilité des réponses, au regard de leurs besoins. Comme la mobilité résidentielle et professionnelle s'est accentuée dans de nombreux secteurs de la bande littorale et des zones intermédiaires, l'offre existante des services "enfance et jeunesse" est devenue un critère fondamental de l'attractivité du territoire. Comme le montrent les observations et les analyses du *collectif Ville Campagne*, les attentes des ruraux et des urbains en matière de services ont tendance à se rapprocher. Ce n'est plus la présence ou l'absence d'un service qui constitue aujourd'hui le principal enjeu, mais la **capacité de cette offre à conjuguer et à articuler des réponses diversifiées et complémentaires** adaptées aux besoins réels des jeunes et de leur famille. Cette complémentarité est valable dans le temps (par exemple l'articulation des modes de garde, entre accueil individuel et accueil collectif, pour les jeunes enfants et le rôle dans ce domaine des RAM) et dans l'espace (exemple : la maison des adolescents de Bayonne ne dispose pas aujourd'hui de moyens lui permettant d'intervenir sur l'ensemble du territoire ; elle reste totalement absente dans les zones intermédiaires et dans les zones intérieures du Pays Basque).
- Cette situation déjà complexe est aussi aggravée par une situation économique de plus en plus difficile (accès à l'emploi, accès au logement, contraintes budgétaires des ménages, etc.). Elle s'accompagne aussi de modifications profondes du mode de vie : l'accès à l'autonomie se fait de plus en plus tardivement et devient problématique pour un nombre croissant de jeunes ; l'offre actuelle de services « institutionnels » est souvent mal adaptée à ce public.

Face à la complexité de la situation, à l'importance et au poids de ces enjeux, les orientations retenues pour le Schéma de services doivent envisager de suivre **le principe du « faire avec » les jeunes** et les usagers et de formaliser des actions à mettre en place afin de pouvoir répondre au mieux aux réels besoins des usagers (que ce soit la famille ou les jeunes) au lieu d'imposer des solutions imaginées dans la logique du « faire pour ». Vu la vitalité de certaines associations de jeunes, en Pays Basque peut-être plus qu'ailleurs, ce mode opératoire participatif et consultatif peut trouver des échos significatifs permettant ainsi d'améliorer l'efficacité des actions à mettre en place.

b) Les actions proposées

Enfance jeunesse (0 à 15 ans)

Titre	Conforter et diversifier l'offre d'accueil collectif pour la petite enfance
Thème	Enfance Jeunesse
Echéance	2012 – 2014

CODE
2.1.1.

Finalité	<i>Permettre à chaque habitant d'accéder à une offre de services publics répondant à ses besoins réels et adaptée à ses usages comme à leur évolution.</i>
Objectifs stratégiques	Positionner et articuler une offre de services de proximité au sein d'un réseau maillé et cohérent.
Objectif opérationnel	<u>Conforter et diversifier l'offre de garde des jeunes enfants pour s'adapter à l'évolution des besoins.</u>
<p><i>Description de l'action :</i></p> <p>Vu l'augmentation et la diversification des besoins en matière d'accueil des jeunes enfants, et en lien avec le « plan de développement de l'accueil du jeune enfant » porté par la CAF, il s'agit de compléter et de poursuivre le développement et la création des places d'accueil sur l'ensemble du territoire en veillant à l'articulation des différents modes d'accueil (accueil collectif et accueil individuel). Ceci passe à la fois par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la création de nouvelles structures multi-accueil, • l'augmentation du nombre de places dans les structures existantes, • la création de nouveaux modes d'accueil (ex. jardin d'enfants, micro crèche, maison d'assistantes maternelles, crèches d'entreprise...) <p>120 places sont d'ores et déjà planifiées sur le territoire concerné, et des études complémentaires sont en cours. (CAF de Bayonne – février 2012)</p>	

Titre	Renforcer le rôle et l'action des <u>Relais d'Assistantes Maternelles</u>
Thème	Enfance Jeunesse
Echéance	2012 – 2014

CODE

2.1.2.

Finalité	<i>Permettre à chaque habitant d'accéder à une offre de services publics répondant à ses besoins réels et adaptée à ses usages comme à leur évolution.</i>
Objectifs stratégiques	Positionner et articuler une offre de services de proximité au sein d'un réseau maillé et cohérent.
Objectif opérationnel	<u>Conforter et diversifier l'offre de garde des jeunes enfants pour s'adapter à l'évolution des besoins.</u>
<p><i>Description de l'action :</i></p> <p>L'action proposée consiste à soutenir et à développer l'action des RAM afin de couvrir l'ensemble du territoire et de développer leur action en tant que « guichets uniques d'information sur l'accueil du jeune enfant ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information auprès des parents sur les différents modes d'accueil existants (individuels et collectifs) et leurs disponibilités - information, orientation et accès aux droits tant pour les parents que pour les assistantes maternelles - Accompagnement de projets collectifs, comme les regroupements d'assistantes maternelles - Actions favorisant le développement de la qualité de l'accueil du jeune enfant et l'articulation entre les modes de garde collectifs et individuels. - Actions de sensibilisation sur le métier d'assistante maternelle permettant d'assurer le remplacement des départs à la retraite... <p>Cela passe par le développement et le renforcement des compétences existantes au sein des RAM, voire le renforcement des équipes. Une mise en réseau de ces RAM peut être envisagée dans certains cas, pour porter des actions communes (ex : actions pour assurer le remplacement des assistantes partant à la retraite ; organisation de journées de formation etc.)</p> <p>Les RAM doivent être lisibles et facilement identifiables par le public. Une articulation peut être prévue avec les maisons de services publics.</p>	

Titre	Améliorer l'offre de prise en charge au sein des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs
Thème	Enfance Jeunesse
Echéance	2012 – 2014

CODE

2.1.3.

Finalité	<i>Permettre à chaque habitant d'accéder à une offre de services publics répondant à ses besoins réels et adaptée à ses usages comme à leur évolution.</i>
Objectifs stratégiques	Positionner et articuler une offre de services de proximité au sein d'un réseau maillé et cohérent
Objectif opérationnel	<u>Conforter et diversifier l'offre de garde des jeunes enfants pour s'adapter à l'évolution des besoins.</u>
<p><i>Description de l'action :</i></p> <p>Il s'agit de soutenir et d'encourager les projets d'amélioration de l'offre des activités extra et périscolaires afin de répondre et de s'adapter à l'évolution des besoins des enfants et des familles et de favoriser l'accès de tous les publics. Il s'agit aussi de s'inscrire dans une logique de continuité et de qualité de service proposé, allant des structures d'accueil petite enfance aux accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs.</p> <p>Cette action vise à soutenir et à développer l'offre pédagogique et le cas échéant les capacités d'accueil en favorisant et en accompagnant la mise en place ou la poursuite de Projets Educatifs Locaux intercommunaux.</p> <p>Le PEL concerne tous les temps de vie de l'enfant et du jeune, dans un souci de recherche de cohérence, de complémentarité, voire de continuité.</p> <p>Il permet de rechercher une articulation entre les temps scolaires, péri et extrascolaires.</p> <p>Il rassemble les différents acteurs engagés dans des actions éducatives et de loisirs en direction des jeunes (collectivités, milieux scolaires, associations...).</p> <p>Il se traduit par une série d'actions concrètes. (ex. évolution des garderies vers des ALAE, adaptation des périodes d'ouverture, harmonisation des tarifs, formation des personnels, coordination, création et aménagement de locaux...) qui permettent de proposer une offre qualitative..</p>	

Adolescents et jeunes adultes (16 à 25 ans)

Titre	Encourager et soutenir les initiatives prises par les jeunes pour répondre à leurs besoins spécifiques en matière de services publics
Thème	Jeunesse – Adolescents et jeunes adultes
Echéance	2012

CODE
2.2.1.

Finalité	<i>Initier une dynamique coopérative susceptible d'associer habitants, territoires et opérateurs dans la mise en œuvre des services publics.</i>
Objectifs stratégiques	Promouvoir une nouvelle forme de gouvernance associant les habitants, les collectivités et les opérateurs.
Objectif opérationnel	<u>Renforcer et développer une offre de services spécifique pour les jeunes.</u>

Description de l'action :

L'idée générale de cette fiche-action est de favoriser la prise en charge, par les jeunes eux mêmes, des réponses à leurs besoins spécifiques en matière de services publics. L'action consiste à créer et à animer une plate-forme d'accompagnement pour les initiatives des jeunes reliées à la vie et au développement du Pays Basque.

- Elle permet de réunir et de favoriser les échanges entre les professionnels en capacité d'apporter un appui méthodologique relatif au montage de projet.

Cette plate-forme s'articule autour de la mise en réseau des professionnels et des acteurs de la jeunesse (associations, collectivités locales, partenaires institutionnels) ainsi que des financeurs potentiels (collectivités locales, mécénat, épargne solidaire). Il pourrait s'agir ainsi :

- De nouer un partenariat avec les associations comme « Euskaldun Gazteria » ou « Azia » pour qu'elles prennent en charge un certain nombre de services publics pour les jeunes dans les domaines de la santé, de l'emploi, de la mobilité, de l'accès à, la culture...
- D'associer activement les associations créées par les jeunes à la gouvernance des Maisons de services publics.
- De favoriser la mise en œuvre du Service Civique au sein des associations dans lesquelles des jeunes pourraient prendre part à l'élaboration de réponses spécifiques en matière de services publics.

<i>Titre</i>	Développer une offre spécifique de prévention et de prise en charge sanitaire pour les adolescents et les jeunes adultes à l'échelle de chaque Maison de services publics
<i>Thème</i>	Jeunesse – Adolescents et jeunes adultes
<i>Echéance</i>	2012 – 2014

CODE
2.2.2.

<i>Finalité</i>	<i>Permettre à chaque habitant d'accéder à une offre de services publics répondant à ses besoins réels, adaptée à ses usages comme à leur évolution.</i>
Objectifs stratégiques	Concevoir et mettre en œuvre des réponses innovantes et partenariales pour mieux répondre aux besoins existants et à venir.
<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Renforcer et développer une offre de services spécifique pour les jeunes.</u>
<p><i>Description de l'action :</i></p> <p>La question de la santé (physique et psychique) de la prévention des conduites à risque des adolescents et des jeunes adultes est une question préoccupante en Pays Basque, sur la côte comme en Pays Basque intérieur.</p> <p>L'action proposée vise à la fois à développer des moyens adaptés pour aller à la rencontre du public jeune afin de l'informer et de le sensibiliser aux questions liées à la santé (de façon large), ainsi que de développer l'accès à l'offre sur l'ensemble du territoire. Le dispositif doit être souple et rapide, tout en étant structuré.</p> <p>Il s'agit de développer un réseau d'information et de veille sur l'ensemble du territoire constitué à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des partenaires institutionnels et associatifs en contact avec les jeunes (collèges, lycées, centre de formation, PIJ, BIJ, Mission locale, FJT, associations de prévention...) - du secteur médical et notamment des médecins libéraux (lien à faire avec les projets de maisons de santé et l'élaboration en cours du projet territorial de santé Soule/Basse Navarre) - d'équipes mobiles pouvant intervenir dans des lieux ou des temps dans lesquels se retrouvent les jeunes (ex. fêtes locales, comité des fêtes ...). Ces équipes peuvent être constituées par exemple de jeunes en service civique. <p>D'autre part, il s'agit d'assurer un accès aux prises en charge et suivis sur l'ensemble du territoire et notamment dans la zone intermédiaire et en Pays Basque intérieur en déterminant un lieu d'accueil par territoire (soit structure accueillant les jeunes, soit maison de santé, soit maison de services publics) dans lequel il peut y avoir une première information, une prise de RV et dans lequel les professionnels (ex ; équipe de la maison des ados) peuvent assurer des permanences pour des consultations individuelles, du suivi.</p>	

<i>Titre</i>	Développer une initiative pour l'emploi des jeunes au Pays en mobilisant les réseaux de chefs d'entreprises du Pays Basque
<i>Thème</i>	Jeunesse – Adolescents et jeunes adultes
<i>Echéance</i>	2012

CODE

2.2.3.

<i>Finalité</i>	<i>Permettre à chaque habitant d'accéder à une offre de services publics répondant à ses besoins réels, adaptée à ses usages comme à leur évolution.</i>
Objectifs stratégiques	Concevoir et mettre en œuvre des réponses innovantes et partenariales pour mieux répondre aux besoins existants et à venir.
<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Renforcer et développer une offre de service spécifique pour les jeunes.</u>
<p><i>Description de l'action:</i></p> <p>L'idée consiste à organiser un dialogue régulier entre jeunes et chefs d'entreprises pour créer les conditions favorables à une meilleure insertion des jeunes dans le monde du travail, tout en permettant aux entreprises d'anticiper leurs besoins de compétences.</p> <p>Il pourra donc s'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une part, de créer et d'animer un réseau informel de chefs d'entreprises locaux, à qui il serait proposé de rencontrer trois ou quatre fois par an, des jeunes susceptibles de chercher un emploi dans leur branche professionnelle, pour qu'ils les écoutent, évaluent leur potentiel et les conseillent sur la meilleure manière d'améliorer leurs chances d'être embauchés. • et d'autre part, au sein d'un même dispositif d'animation territoriale, de mobiliser des outils, des procédures ou des aides à l'emploi, pour accompagner l'embauche de jeunes par les entreprises locales. <p>Cette action qui pourrait être animée par le Pays en relation avec les partenaires publics de l'emploi des jeunes (mission locale...) et associatifs (associations créées et gérées par des jeunes), nécessiterait de consolider la mission d'animation jeunesse et de mobiliser donc des financements de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil général.</p>	

c) Les aspects pratiques et opérationnels

Les propositions en direction de l'enfance et de la jeunesse inscrites dans le schéma de services relèvent à la fois d'une logique d'ajustement, mais aussi de logiques d'adaptation et d'anticipation.

La mise en œuvre des actions concernant la petite enfance (2.1.1) et (2.1.2) et l'enfance (2.1.3) font l'objet d'une implication forte de la CAF dont c'est une priorité et qui peut être considérée comme le pilote dans ce domaine. En ce qui concerne l'avancement des projets, certains projets sont d'ores et déjà décidés (création de places ou de structures), d'autres sont à l'étude (étude fine des besoins) comme à Ustaritz, Uhart Cize, Bidache, et enfin certains sont à construire (ex; le territoire d'Amikuze où les besoins sont identifiés comme importants). En inscrivant ces actions dans le cadre du schéma de services, l'idée est bien de favoriser la mise en œuvre d'une offre qualitative et adaptée pour les habitants du Pays Basque quelque soit leur bassin de vie.

Les actions jeunesse quant à elles (2.2.1), (2.2.2), (2.2.3) font appel à la mise en place et à l'animation d'un large partenariat à la fois des acteurs qui œuvrent auprès de la jeunesse, des jeunes eux-mêmes, mais aussi d'acteurs moins directement impliqués à ce jour comme les chefs d'entreprise. Ce travail d'animation pourrait logiquement être assuré dans le cadre d'une mission jeunesse renouvelée.

Il paraît essentiel pour la mise en œuvre concrète des actions, de garantir une certaine transversalité avec une bonne connaissance des territoires, des acteurs et des projets et avec une capacité à mettre en réseau. Les actions en direction de la jeunesse qu'elles concernent la santé, l'emploi ou autre sont fortement interdépendantes des autres actions du schéma de services, comme la mise en place des maisons de services et l'organisation de leur gouvernance, la construction de projets territoriaux de santé, la construction de la plateforme de mobilité, la création ou l'aménagement de lieu destinés à la production culturelle etc.

d) Les projets et réflexions en cours « Petite enfance »

Projets de création de multi accueil

- Création d'un pôle enfance multisite sur Iholdi Oztibarre : 1 multi accueil de 10 places à Ostabat et 1 multi accueil de 10 places à Iholdy - Communauté de communes Iholdy Oztibarre – Ouverture prévisionnelle 2012
- Création d'un multi accueil à Bassussarry de 25 places. Commune de Bassussarry – Ouverture prévisionnelle 2012/2013
- Création d'un multi accueil de 30 places à Hasparren - Communauté de Communes du Pays de Hasparren – Ouverture prévisionnelle 2013

Projets de microcrèches

- Création d'une microcrèche de 10 places à Souraïde - Ouverture prévisionnelle 2012
- Création d'une microcrèche de 10 places à Banca - Ouverture prévisionnelle 2012
- Création d'une microcrèche de 10 places à Mendionde - Ouverture prévisionnelle 2012
- Création d'une microcrèche de 10 places à Arbonne - Ouverture prévisionnelle 2012

Extension de structures existantes

- Extension de 6 places à Cambo - Ouverture prévisionnelle 2012
- Extension de 20 places à Hendaye - Ouverture prévisionnelle 2012.

Etudes et réflexions en cours concernant l'accueil petite enfance

A l'heure actuelle des réflexions ou études sont en cours sur certains secteurs identifiés comme prioritaires au regard des besoins, pour préciser le nombre de places et le type de réponses à mettre en place.

- Ustaritz
- Uhart Cize
- Bidache
- Bassussarry

D'autres secteurs comme le territoire de la communauté de commune d'Amikuze par exemple sont également repérés comme des secteurs à développer au regard du faible taux de couverture.

d) *Des expériences intéressantes ailleurs (à retrouver en annexes)*

- Coordination petite enfance dans le Comtat Venaissin
- Politique jeunesse et prévention

3. Personnes âgées

a) Le cadre stratégique

Les perspectives de l'évolution démographique en France et en Europe affichent une tendance lourde du vieillissement de la population et un accroissement inévitable des enjeux liés à la dépendance. Ce contexte général semble particulièrement accentué au Pays Basque pour diverses raisons :

- La situation climatique et géographique du Pays Basque le prédestine comme terre d'accueil de nouvelles populations, principalement de jeunes retraités dont la proportion dans les flux migratoires est de plus en plus importante. Par ce biais, la croissance du nombre de seniors est nettement plus prononcée à l'échelle du Pays, en particulier sur la bande littorale, que la croissance démographique naturelle des seniors d'une population locale.
- Dans certains secteurs des zones intérieures et des zones intermédiaires, la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans va représenter des taux très élevés dans 5 ou 10 ans. Ces territoires doivent se préparer à une telle mutation démographique.
- En termes d'équipements et de capacité d'accueil en établissements, on peut considérer que le Pays Basque représente une situation bien supérieure à la moyenne nationale. Cependant, un nombre important de ces établissements (surtout des établissements privés) accueillent des retraités venant de l'extérieur du Pays Basque. Ainsi, paradoxalement, certains territoires disposent d'une capacité d'accueil en établissements correcte, mais pas forcément accessible à la population locale au regard des prix de journée pratiqués ; beaucoup de retraités du territoire n'ayant pas les ressources financières nécessaires.
- La politique de prise en charge des personnes âgées fait partie des compétences du Conseil général. Ce dernier travaille à l'élaboration de son nouveau Schéma autonomie. Il sera présenté au deuxième semestre 2012. Même si le Schéma n'est pas encore totalement formalisé, la politique départementale va rechercher des solutions favorisant le maintien à domicile et l'amélioration du dispositif d'accompagnement et d'aide au maintien à domicile.
- Même si sur certains territoires on peut considérer que la capacité d'accueil en établissements est insuffisante (et ce constat concerne principalement la bande littorale), les contextes budgétaires concernant des mesures d'aide aux personnes âgées ne permettront pas la réalisation d'investissements significatifs pour de nouveaux établissements.

Dans ce contexte, les orientations stratégiques qui peuvent être envisagées à l'échelle du territoire du Pays concernant les personnes âgées seraient la mise en place d'un dispositif permettant de préparer les territoires à s'organiser pour anticiper les principaux enjeux économiques, mais aussi culturels, que le phénomène du vieillissement va provoquer dans les décennies à venir. A ce niveau, deux grands principes directeurs constituent le socle des réflexions à mener :

- **Renforcer la fluidité de la transmission d'informations et de connaissances** permettant de mieux répondre aux besoins des personnes âgées et des aidants familiaux pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans des conditions appropriées.
- **Changer le regard de la société sur le vieillissement et les seniors**
Aujourd'hui, le vieillissement est très présent dans les débats et les discussions. Il est trop souvent évoqué sous des aspects négatifs ou problématiques (dépendance, problèmes de santé, explosion des besoins, crise du système de retraite, etc.). Or, le vieillissement est également une formidable source de richesse sociale et culturelle dont l'exploitation et la valorisation sont très peu développées aujourd'hui. En effet, beaucoup d'idées préconçues et d'a priori injustifiés caractérisent la vision dominante du vieillissement et se focalisent sur les

incapacités provoquées par celui-ci, au lieu de mettre en avant les capacités et les aspects valorisants (source de richesse sociale et culturelle).

Les enjeux sociétaux sont cruciaux, mais aujourd'hui fortement segmentés et mal identifiés, ce qui empêche de trouver les réponses appropriées. C'est ce rôle intermédiaire que les différentes actions du schéma de services peuvent jouer entre les décideurs politiques, les opérateurs institutionnels et privés et les réalités quotidiennes du terrain. Le dispositif du schéma de services basé sur les lieux d'accueil (Maisons des services publics et relais) ainsi que sur d'autres lieux d'accueil et de permanences identifiés (les CLIC, en étroite partenariat avec le Conseil Général qui reste le principal coordinateur en la matière) peut développer un dispositif pointu et ciblé pour introduire les améliorations souhaitées.

b) Les actions proposées

Titre	Créer à l'échelle de chaque bassin de vie, un dispositif de soutien et d'aide au répit pour les aidants naturels.
Thème	Personnes âgées
Echéance	2012 – 2014

CODE
3.1.

Finalité	<i>Organiser l'efficacité, la cohérence ainsi que la complémentarité des services au public et de leurs opérateurs, pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque bassin de vie.</i>
Objectifs stratégiques	Concevoir et mettre en œuvre des réponses innovantes et partenariales pour mieux répondre aux besoins existants et à venir.
Objectif opérationnel	<u>Conforter le maintien à domicile et développer l'accueil de jour pour les personnes âgées en diversifiant les modalités d'action.</u>

Description de l'action:

La mise en place d'un dispositif structuré à travers des lieux d'accueil identifiés par territoire pour diffuser des informations spécifiques auprès des personnes âgées et des aidants naturels sur les actions, démarches et dispositifs existants pour répondre à l'ensemble des besoins liés au maintien à domicile des personnes âgées. Le service d'accueil et d'aide concerne :

- La diffusion d'informations par l'édition d'un livret pour les seniors et les aidants familiaux permettant de rassembler toutes les informations pratiques relatives aux différentes structures/services existants près de leur domicile et auxquels ils pourraient faire appel.
- L'organisation de séances d'information et de formation collectives ciblées sur les compétences spécifiques liées à l'accompagnement des personnes âgées, - pratiques et prévention sanitaires, pratiques et gestes quotidiens de toilettes, de nutrition, entretien de la mémoire, la prévention des chutes, la prévention des risques de fragilisation sociale, etc.
- L'organisation de forums, d'ateliers thématiques favorisant les rencontres et les échanges de pratiques entre des aidants familiaux et des professionnels.
- La mise en réseau des CLIC² et des différents lieux d'accueil et d'orientation pour les personnes âgées et leurs aidants, avec les Maisons de Services publics.

Quelques unes de ces actions sont déjà menées sur certains territoires (ex : organisation de la pause café des aidants et réalisation d'un livret d'information par le Réseau gérontologique Gave et Bidouze). Leur lisibilité mériterait certainement d'être renforcée, afin que ces actions puissent être connues et accessibles au plus grand nombre.

² Seuls deux CLIC existent en Pays Basque : Clic Xenda en Soule et celui de Bayonne

<i>Titre</i>	Favoriser l'articulation et la complémentarité des services d'aide et de soins à domicile pour les personnes âgées, à l'échelle de chaque communauté de communes.
<i>Thème</i>	Personnes âgées
<i>Echéance</i>	2012

CODE
3.2.

<i>Finalité</i>	<i>Organiser l'efficience, la cohérence ainsi que la complémentarité des services au public et de leurs opérateurs, pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque bassin de vie.</i>
Objectifs stratégiques	Positionner et articuler une offre de services de proximité au sein d'un réseau maillé et cohérent.
<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Encourager une meilleure complémentarité et une plus grande coordination entre les opérateurs de services au public.</u>

Description de l'action:

La croissance des besoins d'aide et de soins à domicile liée à l'augmentation de la population de personnes âgées dépendantes a provoqué une forte augmentation de l'offre combinant opérateurs publics et de plus en plus privés, mais avec un faible niveau de coordination entre les différents intervenants. L'organisation et la coordination à l'échelle d'une communauté de communes est une possibilité d'augmenter l'efficience de la prise en charge des personnes âgées, en cherchant à garantir la qualité des services à un prix acceptable. La mise en place d'une coordination à l'échelle des territoires des communautés de communes constitue un champ d'intervention logique du Pays Basque dans le cadre de son schéma de services.

L'action concerne la réalisation d'un état des lieux détaillé de tous les opérateurs présents sur le territoire avec les domaines d'intervention, les fréquences des interventions réalisées aujourd'hui et la fréquence souhaitée par chaque structure, afin de pouvoir établir un bilan d'évaluation concernant les points forts et les points faibles de la situation actuelle.

Dans un deuxième temps, il s'agira d'engager un travail d'animation et de coordination en rassemblant les divers opérateurs afin de proposer et mettre en œuvre des solutions de mutualisation et de coopération ayant pour objectif, d'améliorer l'efficacité du dispositif en permettant de mieux répondre aux besoins réels des personnes âgées. Le renforcement du dispositif territorial à l'échelle de chaque communauté de communes constitue la condition préalable pour pouvoir développer le maintien à domicile des personnes âgées avec des conditions de prise en charge décentes.

Les maisons de services publics réparties sur le territoire pourront dans cette logique jouer un rôle d'information et d'orientation des personnes et de leur famille vers les opérateurs adaptés, à l'image des pôles gérontologiques en lien bien entendu avec les CLIC.

<i>Titre</i>	Conduire des expérimentations innovantes dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées
<i>Thème</i>	Personnes âgées
<i>Echéance</i>	2012

CODE
3.3.

<i>Finalité</i>	<i>Permettre à chaque habitant du territoire d'accéder à une offre de services publics répondant à ses besoins réels et adaptée à ses usages comme à son évolution.</i>
Objectifs stratégiques	Concevoir et mettre en œuvre des réponses innovantes et partenariales pour mieux répondre aux besoins existants et à venir.
<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Conforter le maintien à domicile et développer l'accueil de jour pour les personnes âgées, en diversifiant les modalités d'action.</u>

Description de l'action :

De nombreux documents évoquent depuis plusieurs années le déficit de capacités d'accueil en court séjour et en accueil ponctuel des personnes âgées. Le maintien des personnes âgées à domicile et l'organisation du dispositif global qui permet d'améliorer leur cadre de vie ainsi que de soulager les aidants constitue un enjeu important qui est affiché comme une des principales orientations de la convention d'objectifs et de gestion conclue entre la caisse nationale d'assurance vieillesse et l'Etat pour les années 2009 – 2013.

Un tel dispositif représente un enjeu important pour les personnes âgées elles-mêmes par rapport à leur intégration sociale, mais aussi pour les aidants familiaux pour lesquels des possibilités de repit sont souvent absentes sur leur territoire. Plusieurs propositions ont été formulées pour développer de nouvelles formes d'habitat et d'accueil ponctuel pour les personnes âgées, comme :

- la promotion de nouvelles formes de cohabitation (le cas échéant intergénérationnelle) permettant de résoudre des problèmes d'hébergement des jeunes et l'accompagnement des personnes âgées avec la prise en charge de certaines prestations (courses, ménage etc.). Il s'agirait d'intégrer aux programmes d'habitat ou de réhabilitation de cœur de village la cohabitation à travers une conception architecturale appropriée, regroupant personnes âgées, jeunes actifs et familles
- l'organisation locale d'un réseau de remplaçants bénévoles pouvant intervenir à domicile pour des courtes durées, permettant de libérer les aidants dans la journée
- l'expérimentation de formules et d'un dispositif d'accueil de jour itinérant.

c) Les aspects pratiques et opérationnels

Les actions « personnes âgées » envisagées dans le cadre du Schéma de services doivent être des applications locales du Schéma autonomie qu'élabore actuellement le Conseil général des Pyrénées Atlantiques. Au vu des réflexions menées par les groupes de travail sur le nouveau Schéma départemental, les orientations vont mettre l'accent sur :

- le soutien à domicile des personnes âgées et le soutien aux aidants familiaux,
- la coordination des structures et des opérateurs qui interviennent auprès des personnes âgées
- et le renforcement des approches territoriales des questions ayant trait à la dépendance.

Les actions proposées rejoignent parfaitement ces orientations.

A propos du renforcement de la coordination territoriale sur la dépendance, les Communautés de communes du Pays d'Hasparren et du Pays de Bidache peuvent être considérées comme des zones d'expérimentation rapidement opérationnelles. En planifiant des réunions regroupant les représentants de tous les opérateurs intervenant dans les deux secteurs, une première approche collective permettrait d'inventorier :

- la nature précise des interventions réalisées par chacun
- les marges de manœuvre envisageables pour la mutualisation des moyens (par ex : la mise en réseau des outils informatiques permettant de planifier les interventions réalisées et de gérer les dossiers des bénéficiaires dans une logique plus rationnelle et plus fonctionnelle),
- les opportunités de la mise en place de nouvelles actions, de la diversification des prestations ou de leur généralisation (ex : portage de repas : projet évoqué pour pouvoir rationaliser les zones d'intervention et l'organisation globale de cette filière).

A travers ces nouvelles expérimentations et l'évaluation de leur déroulement, des propositions précises peuvent être formulées pour la généralisation de ces pratiques, à l'échelle de tous les bassins de vie.

d) Les projets et réflexions en cours

- Accueil de jour pour les personnes âgées dépendantes / Structure de répit pour les aidants familiaux. Mauléon - Communauté de communes de Soule Xiberoa /

e) Des expériences intéressantes ailleurs (à retrouver en annexes)

- SeniorForum - Un dispositif innovant pour le logement des personnes âgées
- Les relais gérontologiques du Morbihan renforcent le dispositif des Clic : l'expérience de la communauté de Questembert
- Dans l'Indre-et-Loire, une communauté de communes propose un lieu d'hébergement temporaire pour personnes âgées
- Un numéro de téléphone unique pour les demandes de services à la personne sur le territoire du PNR de la Brenne

4. Santé

a) Le cadre stratégique

Le système français de santé est sous très forte tension et ce, pour plusieurs raisons :

- Les besoins en soins augmentent régulièrement. Ils sont liés au vieillissement de la population et à la fréquence de plus en plus élevée des maladies chroniques.
- Le coût des soins est en très forte augmentation. Aujourd'hui les dépenses de santé représentent 12% du PIB en France et à l'horizon 2020 elles pourraient atteindre 20%.
- Parallèlement, de nombreuses anomalies caractérisent la filière médicale, notamment la démographie médicale en forte baisse, en particulier en zone rurale, et posent de graves problèmes d'accès aux soins pour certains segments de la population.

Face à ces enjeux socioéconomiques, plusieurs pistes de réflexion sont menées et approfondies pour permettre de définir la médecine de demain capable d'assurer une meilleure prise en charge des patients, tout en maîtrisant les coûts des soins. Parmi les pistes les plus prometteuses, on évoque la combinaison de la médecine personnalisée et des TIC favorisant un rapide ajustement des traitements thérapeutiques grâce au progrès significatif des outils de diagnostic médical. Par exemple, le développement des "biomarqueurs" (caractéristiques mesurables, indicatrices de processus biologiques normaux ou pathologiques) permet, avec l'arrivée des premiers traitements de thérapie ciblée et de nouveaux tests de dépistage ou de diagnostic plus sensibles et plus rapides, d'envisager une médecine plus efficace, une médecine dite "personnalisée" qui doit s'intégrer dans les dispositifs de soins de proximité.

L'intégration dans la médecine de proximité de la médecine dite « à distance » ouvre de nouvelles perspectives dans la mesure où elle permet dans le cadre d'un accueil de proximité d'effectuer :

- téléconsultation, des consultations à distance (par exemple, transmission des images du scanner à un autre établissement pour avis sans nécessairement transférer le patient),
- téléexpertise, d'interpréter des images médicales à distance (par exemple, interrogation d'un spécialiste en lui transmettant les données sur le patient pour un diagnostic complémentaire), o
- télésurveillance, assurer une surveillance à domicile des patients (par exemple, suivi d'une grossesse à risque).

Ces nouvelles orientations vont inévitablement provoquer de profondes réorganisations du système de santé au niveau des compétences des intervenants pour l'utilisation des nouveaux outils de diagnostic et de télémédecine, mais aussi au niveau de l'organisation du dispositif à l'échelle des territoires mettant en réseau les centres hospitaliers situés dans les pôles urbains et le lieu de consultation et de diagnostic réalisé auprès des patients.

Les réformes introduites par la loi Bachelot avec, comme piliers, la création des agences régionales de santé ont également changé les rôles et les domaines d'intervention possibles des territoires. Ce nouveau dispositif s'appuie fortement sur les plans locaux de santé formalisés à l'échelle des bassins de vie avec une coordination plus élargie qui peut être envisagée à l'échelle du Pays Basque. Même si les champs d'intervention des territoires et du Pays sont limités en matière de santé, l'importance des enjeux et les perspectives de leur évolution impliquent la nécessité d'introduire des démarches coordonnées permettant de préfigurer la mise en place des plans locaux de santé à travers des diagnostics et des états des lieux territoriaux. La mise en place d'une plate-forme de veille sanitaire permettrait de suivre l'évolution des besoins et de celle de l'offre à l'échelle de chaque territoire ainsi qu'un travail de coordination et d'animation de l'ensemble des acteurs qui interviennent en matière de

santé. Dans ce contexte, pour positionner le schéma de services en matière de santé de façon logique et cohérente, il faut prévoir la préparation et l'accompagnement des dispositifs territoriaux permettant de favoriser les mutations des pratiques médicales pour préparer la médecine de demain. Il s'agit :

- de développer des outils de veille sanitaire et de prévention, afin de pouvoir identifier l'évolution des besoins en santé de la population,
- d'accompagner les professionnels de santé dans leur projet et d'animer (dynamiser) leur réseau,
- d'aider les territoires à maintenir et à restructurer le dispositif de santé (équipements et infrastructures) pour garantir la possibilité de maintenir des soins de proximité,
- d'intégrer l'ensemble des établissements de santé du Pays Basque dans le même dispositif (ce qui permet de développer la télémédecine).

Les actions proposées visent l'accompagnement et l'encadrement de certaines démarches dans cette logique prospective pour préparer le Pays aux enjeux de demain.

b) Les actions proposées

<i>Titre</i>	Accompagnement des territoires (bassins de vie et/ou Communautés de communes) dans la définition de leur projet local de santé et assurer la coordination des projets locaux à l'échelle du Pays Basque
<i>Thème</i>	Santé
<i>Echéance</i>	2012

CODE

4.1.

<i>Finalité</i>	<i>Organiser l'efficience, la cohérence ainsi que la complémentarité des services au public et de leurs opérateurs pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque bassin de vie.</i>
Objectifs stratégiques	Préserver et conforter le principe d'une responsabilité et d'un engagement équilibrés de l'Etat, des collectivités et des opérateurs de services publics en matière de services à la population.
<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Encourager une meilleure complémentarité et une plus grande coordination entre les acteurs de services au public.</u>

Description de l'action :

La nouvelle structuration s'appuyant sur les agences régionales de santé donne un rôle prépondérant aux projets locaux de santé qui, après validation par les agences régionales, peuvent faire l'objet d'un conventionnement entre les territoires et l'ARS. Le projet local de santé encadré par un contrat, une charte ou une convention, va lier le territoire à ses grands partenaires sur un contenu précis, permettant de conjuguer une politique coordonnée en matière de santé à l'échelle du territoire local avec le soutien et la contribution des partenaires institutionnels.

Pour favoriser le développement d'une offre sanitaire et sociale cohérente et articulée sur l'ensemble du Pays Basque il est proposé de créer une plateforme de veille et de développement sanitaire et sociale à l'échelle du Pays. Celle-ci permettra de/d' :

- Accompagner les territoires dans la définition et la mise en œuvre de leur projet local de santé. Ceci peut se traduire par exemple par un apport méthodologique pour la définition et la formalisation du projet, par l'animation de la concertation avec les différents acteurs, par un appui logistique pour la recherche de financement. Le pays pourra soutenir les actions des professionnels de santé, en favorisant l'ouverture des maisons de santé et des relais associatifs.
- Favoriser l'articulation des différents projets territoriaux et la mobilisation des partenaires. Il s'agit par exemple de développer des actions partagées autour de thématiques telles que l'accompagnement à la parentalité, la nutrition et la précarité, l'accès à la prévention et aux soins.
- Réaliser une veille permanente des besoins et de l'offre sanitaire et sociale afin de proposer les adaptations nécessaires. Ceci permettra notamment d'alimenter l'état des lieux préalable à la construction d'un Projet Local de Santé.
- Favoriser l'accès aux soins grâce à la création d'outils d'information et de communication (guide spécial santé du territoire, création des Points Info Santé sur les différents lieux d'accueil, etc.).

<i>Titre</i>	Accompagner la consolidation et le développement des infrastructures et des équipements de santé (établissements, dispensaires, maison de santé...).
<i>Thème</i>	Santé
<i>Echéance</i>	2012 – 2014

CODE
4.2.

<i>Finalité</i>	<i>Permettre à chaque habitant du territoire d'accéder à une offre de services publics répondant à ses besoins réels et adaptée à ses usages comme à leur évolution.</i>
Objectifs stratégiques	Préserver et conforter le principe d'une responsabilité et d'un engagement équilibrés de l'Etat, des collectivités et des opérateurs de services publics en matière de services à la population.
<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Encourager le regroupement et la coordination des professionnels et des établissements de santé.</u>
<p><i>Description de l'action :</i></p> <p>La coordination entre les lieux d'accueil sanitaire et les établissements de santé constitue la nouvelle dimension que la télémédecine peut apporter dans de nombreux domaines. Le schéma de services constitue l'occasion de préparer une nouvelle organisation territoriale du système de santé. A travers les études et les analyses de veille sanitaire, que la plate-forme de développement sanitaire et social va réaliser, les besoins en infrastructures et équipements de santé vont être identifiés sur le territoire (plus particulièrement dans le Pays Basque intérieur). Il s'agit de coordonner à l'échelle du Pays, les informations, les initiatives et les projets d'investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour permettre d'agir sur la démographie médicale • Pour favoriser le développement de la télémédecine • Pour créer des maisons médicales de santé • Pour moderniser les établissements existants <p>L'organisation et la mise en place des séances de formation des professionnels de santé aux outils de télémédecine est également une nécessité. L'encadrement peut être assuré dans le cadre des projets locaux de santé.</p>	

c) Les aspects pratiques et opérationnels

Les actions proposées permettent de positionner la démarche dans le cadre du Schéma de services comme une démarche de préfiguration pour accompagner les territoires dans la définition de leurs projets locaux de santé tout en recherchant les interactions et la coordination entre ces plans locaux à l'échelle du Pays Basque.

La mise en place d'une plateforme de veille sanitaire et de prévention (cf : 7.3), que le Pays peut envisager dans son rôle de coordinateur, constitue le cadre opérationnel qui permet d'assurer un accompagnement plus approfondi de la mise en œuvre du projet territorial de santé de la Basse Navarre et de la Soule. L'efficacité du système de santé à l'échelle d'un territoire dépendra à la fois du fonctionnement en réseau des différents établissements de santé pour lesquels le maillage territorial, avec une couverture réfléchie et coordonnée, surtout en zone rurale, constitue le principal enjeu. C'est pour cette raison que l'accompagnement de quelques projets de maisons de santé identifiées ou des projets de regroupements de professionnels de santé mérite d'être intégré dans la logique globale du Schéma de services.

L'accompagnement des territoires par le Pays nécessite la création d'un poste d'animateur de santé à l'échelle du Pays. Sa mission serait d'accompagner les territoires pour la mise en place des outils et des méthodes nécessaires pour la plate-forme de veille sanitaire à l'échelle de chaque bassin de vie et de collaborer avec les territoires pour le recensement des professionnels, de leurs modalités d'intervention, de l'état des équipements et des infrastructures présents sur le territoire en matière de santé, ainsi que les projets éventuels pour leur développement. Cet accompagnement réalisé par un animateur de santé est indispensable afin de mener à bien la mise en place de la plate-forme sanitaire et d'assurer la coordination indispensable de la démarche pour l'ensemble des bassins de vie.

d) Les projets et réflexions en cours

- Valorisation de l'exercice de la santé et des professions sociales et médico-sociales en zone rurale – Communauté de Communes de Soule Xiberoa -
- Accueil de personnes âgées handicapées mentales dépendantes - Communauté de Communes de Soule Xiberoa - / Association St Antoine / Tardets.
- Maisons de santé pluridisciplinaires de Tardets et Barcus - Communauté de communes de Soule Xiberoa -
- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Baigorri / commune de Baigorri
- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Larceveau / Communauté de communes Iholdy-Oztibarre

e) Des expériences intéressantes ailleurs (à retrouver en annexes)

- Projet territorial de santé global du Pays de Figeac : Animation et coordination du projet
- Clinique partagée : tous les services sous un même toit
- Maison de santé pluridisciplinaire en Ardèche : un parcours par étapes
- Le pays Centre Ouest Bretagne mobilise les professionnels de santé sur des projets collectifs

5. Culture et sports

a) *Le cadre stratégique*

Aujourd'hui, il est essentiel d'inscrire tout territoire de vie dans une perspective de développement. La culture constitue un atout essentiel de développement, d'identité, de reconnaissance, de dynamisme et de lien social.

Le Pays Basque témoigne de dynamiques culturelles et sportives importantes tant professionnelles, qu'amateurs avec plusieurs spécificités :

- la vitalité de la culture et de la langue basque et la présence de structures favorisant leur développement : l'Institut Culturel Basque et l'Office Public de la Langue Basque ; ce dernier ayant parmi ses axes de travail, le développement de l'usage de la langue basque dans la vie sociale.
- L'existence d'un vivier d'artistes et d'acteurs culturels
- L'existence de plusieurs équipements d'envergure (centre chorégraphique, scène nationale, orchestre régional...) basés sur le littoral et de quelques équipements spécifiques (deux scènes de Pays, le lieu de fabrique de Louhossoa...)
- Un niveau de pratique amateur élevé.

En Pays Basque comme dans de nombreux territoires, le développement démographique a entraîné une diversification des publics et des attentes en matière sportive et culturelle. Les attentes et les exigences du public sont de plus en plus fortes tant sur l'accès à la diffusion, que sur la pratique d'activités culturelles et sportives. Cette réalité est peut être renforcée par le fait que dans un territoire à forte identité les pratiques sportives et culturelles constituent des facteurs importants d'intégration.

Des évolutions techniques et sociétales influent également sur l'évolution des demandes et la nécessaire adaptation et ajustement de l'offre actuelle,

- Par exemple l'apparition du numérique qui oblige les cinémas à s'adapter
- Par exemple le développement des musiques actuelles qui attirent notamment le public jeune
- Par exemple le développement de spectacles croisant plusieurs disciplines qui exigent des lieux de diffusion adaptés
- Par exemple la diversification des supports (livre, CD audio, Cd vidéo...) qui oriente le public vers des médiathèques

Ces évolutions nécessitent un ajustement et une articulation des équipements pour assurer un maillage cohérent et équilibré du territoire. Certains équipements sont à créer (ex. salle culturelle à Saint Palais) pour d'autres, il faut davantage prévoir une adaptation des espaces.

Quoiqu'il en soit, si l'on veut renforcer les pratiques et faire de la culture un outil de développement, il paraît important de travailler sur des projets de développement culturel à l'échelle des bassins de vie et coordonnés à l'échelle du Pays. Le Conseil général, que ce soit au niveau des enseignements artistiques que de la lecture publique encourage la mise en réseau des équipements et la mutualisation des moyens.

A court terme, la définition d'un schéma de développement culturel à l'échelle du Pays Basque pourrait s'avérer pertinent. Pour l'heure et dans le cadre du schéma de services nous retiendrons trois axes :

- le développement des structures pouvant accueillir les activités de productions culturelles.
- La réalisation d'équipement culturels et sportifs à l'échelle intercommunale
- La coordination à l'échelle du Pays (cf. fiche 7-1)

b) Les actions proposées

<i>Titre</i>	Conforter et développer les structures et les lieux destinés à la production culturelle
<i>Thème</i>	Culture et sport
<i>Echéance</i>	2012 – 2014

CODE
5.1.

<i>Finalité</i>	<i>Organiser l'efficience, la cohérence ainsi que la complémentarité des services au public et de leurs opérateurs, pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque bassin de vie.</i>
Objectifs stratégiques	Concevoir et mettre en œuvre des réponses innovantes et partenariales pour mieux répondre aux besoins existants et à venir.
<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Encourager une meilleure complémentarité et une plus grande coordination entre les acteurs de services au public.</u>

Description de l'action :

Pour être dynamique, vivante, évolutive, partagée, la culture a besoin de structures, de lieux, d'espaces destinés et adaptés à la production. L'existence de telles structures, de tels espaces sont insuffisants notamment en Pays Basque Intérieur.

L'action proposée vise à développer et à aménager des structures et des lieux destinés à la production culturelle à savoir : salle de répétition pour les groupes de musique actuelle, salle de danse équipée de parquet, salle avec une scène et coulisses pour le théâtre, salle permettant le rangement de matériel ...ainsi que des lieux de fabrique.

Il s'agit de prévoir des adaptations, des aménagements dans des lieux déjà existants, mais aussi de prévoir des créneaux d'utilisation de ces espaces pour des activités de création, de mobiliser des structures d'appui (humaines ou techniques).

Les diverses études en cours concernant la définition de projets culturels intercommunaux permettront de lister précisément les aménagements, les équipements et appuis nécessaires et de les inscrire dans des schémas cohérents.

<i>Titre</i>	Accompagner à la réalisation d'équipements sportifs et culturels à l'échelle des communautés de communes
<i>Thème</i>	Culture et sport
<i>Echéance</i>	2012 – 2014

CODE

5.2.

<i>Finalité</i>	<i>Organiser l'efficacité, la cohérence ainsi que la complémentarité des services au public et de leurs opérateurs, pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque bassin de vie.</i>
Objectifs stratégiques	Positionner et articuler une offre de services de proximité au sein d'un réseau maillé et cohérent
<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Conforter les fonctions de services et de centralité des bourgs-centre, positionner et articuler une offre de services de proximité au sein d'un réseau maillé et cohérent.</u>
<i>Description de l'action :</i>	
<p>L'action consiste à créer ou à rénover des équipements culturels et sportifs ayant un rayonnement intercommunal et répondant à des exigences qualitatives vis à vis du public.</p> <p>En ce qui concerne les équipements sportifs, cela permettra d'accroître la pratique sportive au sein des clubs, mais aussi des écoles et des ALSH, et de toucher de nouveaux publics. En matière culturelle, ces nouveaux équipements permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de favoriser la création artistique en ayant la capacité d'accueillir des résidences d'artistes - de diversifier l'offre et d'améliorer la diffusion culturelle en ayant la capacité d'accueillir des spectacles professionnels dans de bonnes conditions - de favoriser la pratique amateur en permettant aux troupes amateurs d'accéder à des équipements adaptés. 	

c) Les aspects pratiques et opérationnels

De nombreux projets de création ou d'adaptation d'équipements culturels et sportifs sont d'ores et déjà programmés. En effet, conscients des évolutions, plusieurs territoires ont engagé des projets pour créer ou mettre à niveau les équipements sportifs et culturels (voir la liste des projets et réflexions en cours cités ci-après).

Cette politique d'équipements est indispensable pour mailler le territoire et favoriser l'accès à tous les publics, mais elle doit s'intégrer dans une logique de projet prenant en compte l'action culturelle (création, formation, diffusion, communication...) et sportive dans sa globalité. Il s'agit d'intégrer la logique d'équipement dans une logique de projet. Plusieurs intercommunalités ont à ce titre la compétence culture.

Pour des questions de pertinence et de coût, il est nécessaire que la réflexion se fasse à la fois à l'échelle des bassins de vie et qu'elle soit également coordonnée et ajustée à l'échelle du Pays, afin de favoriser les interactions, les mutualisations possibles (ex. réseau de lecture publique). Il s'agit de faciliter la mise en réseau, le partage des compétences, d'appuyer la production culturelle sur le territoire. Le développement de ces interactions passe également par la construction de passerelles entre territoires et notamment entre les structures installées sur la côte (les pôles ressources, la scène nationale, le centre chorégraphique...) et le Pays Basque intérieur. Cette vision d'ensemble permettrait une mise en cohérence, une optimisation des moyens et la dynamisation des actions culturelles sur les différentes communautés de communes.

En ce qui concerne de façon plus spécifique la culture basque, l'Institut Culturel Basque constitue bien entendu un partenaire essentiel qui a déjà mis en place certains outils (Ex. le portail de la culture basque, les guides pour découvrir les acteurs, les créations et les lieux de diffusion de la culture basque).

D'ores et déjà, plusieurs projets de développement culturel territoriaux viennent d'être lancés à l'échelle de communautés de communes, ce qui va permettre de constituer dans un premier temps un socle sur lequel s'appuyer. Dans un deuxième temps, cette dynamique pourra être étendue et proposée à l'ensemble des territoires du Pays Basque.

Pour cela, le pays dans son rôle de coordination, d'animation devrait avoir une mission spécifique pour mettre en cohérence l'offre culturelle à l'échelle du Pays Basque que ce soit en :

- en favorisant la diffusion coordonnée de spectacles sur tout le territoire
- en améliorant la circulation de l'information (ex. agenda culturel)
- en veillant à ce que les investissements en matière d'équipements favorisent la complémentarité et la diversification des prestations artistiques et culturelles

d) Les projets et réflexions en cours

- Création d'une maison des jeunes – canton de Tardets – Communauté de communes de Soule Xiberoa / SIVOM du Canton de Tardets
- Création d'une salle de spectacle intercommunale d'une capacité d'accueil de 300 places à Saint Palais. Communauté de communes Amikuze -
- Création d'une salle culturelle (GUADALUPEA) d'une capacité de 300 places environ à Ustaritz - Commune d'Ustaritz (
- Construction d'une salle de création artistique et culturelle. Commune de Mendionde
- Rénovation de la piscine de Bidache – Communauté de communes du Pays de Bidache
- Restructuration de la piscine – Communauté de communes de Soule Xiberoa
- Réhabilitation de la piscine de Cambo les Bains - Commune de Cambo-les-Bains

- Création d'un centre balnéoludique intercommunal à Saint Jean Pied de Port – Communauté de communes Garazi Baigorri
- Construction d'une salle de sport à vocation intercommunale - Commune de Saint Jean Pied de Port.
- Construction d'une salle de sport à Hasparren – Commune de Hasparren

e) Des expériences intéressantes ailleurs (à retrouver en annexes)

- Le Pays d'Auch : animateur d'une démarche culturelle collective
- Piscines : le Syndicat mellois mutualise les équipements et le transport

6. Mobilité & Techniques de l'Information et de la Communication

1. Le cadre stratégique

La mobilité constitue une thématique transversale qui intervient dans tous les axes thématiques qui composent le schéma de services. La mobilité concerne à la fois les conditions d'accès aux réseaux numériques sur l'ensemble du Pays Basque, le transport et les déplacements des personnes. Les problèmes liés au transport et aux déplacements ressortent de façon récurrente dans pratiquement tous les domaines des services aux publics.

Les deux domaines évoqués représentent des enjeux à la fois similaires et différents :

- Une forte similitude existe entre les réseaux numériques et les transports et déplacements, face au poids déterminant du cadre partenarial dans lequel les démarches et les actions peuvent être envisagées. Le réseau numérique est géré à l'échelle départementale par le Conseil général en suivant les orientations retenues de la politique régionale. Les transports et les déplacements sont structurés :
 - dans un cadre régional, pour les voies ferrées et les lignes régulières régionales d'autocars,
 - au niveau départemental, pour les lignes régulières d'autocars,
 - à l'échelle des collectivités territoriales, surtout pour les communautés d'agglomération, et les dispositifs existants de transport à la demande à l'échelle des Communautés de communes.
- Parallèlement, cette similitude partenariale encadre une réalité profondément différente au niveau des interventions possibles et des marges de manœuvre à l'échelle des bassins de vie :
 - pour les réseaux numériques, l'intervention à l'échelle des bassins de vie concerne la définition des secteurs considérés comme prioritaires pour garantir l'accès au très haut débit, selon les besoins des activités professionnelles (certaines entreprises, la télémédecine et d'autres activités professionnelles liées à la rapidité de la connexion Internet). Cet accès peut être défini et formalisé en tant que demande spécifiquement ajustée à la situation de chaque bassin de vie et donner une tranche opérationnelle adaptée à la situation de chaque bassin de vie pour optimiser la réalisation des installations planifiées par le Conseil Général ou par des opérateurs mandatés.
 - pour les transports et les déplacements, la mise en place de dispositifs structurés à l'échelle de chaque bassin de vie constitue une opportunité permettant d'optimiser le fonctionnement des moyens de transport existants et de trouver des réponses appropriées aux besoins spécifiques des usagers.

Pour surmonter les problèmes de mobilité des personnes, il faut intégrer des plateformes de mobilité dans le dispositif des Maisons de services, le socle opérationnel du schéma de services. Les plateformes de mobilité sont des outils évolutifs permettant de garantir l'adéquation des réponses aux besoins des usagers. Les démarches et les actions proposées constituent un point de départ pour la mise en place d'un dispositif permettant de suivre l'évolution des besoins et d'ajuster les réponses données à l'échelle de chaque bassin de vie. La coordination globale de ce dispositif à l'échelle du Pays peut renforcer son utilité pour les usagers.

2. Les actions proposées

Titre	Accompagner à l'échelle du Pays, la mise en œuvre du schéma départemental de développement numérique afin de permettre l'accès au Haut-Débit à tous les habitants.
Thème	Mobilité & TIC
Echéance	2012 – 2014

CODE
6.1.

Finalité	<i>Organiser l'efficacité, la cohérence ainsi que la complémentarité des services au public et de leurs opérateurs, pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque bassin de vie.</i>
Objectif stratégique	Concevoir et mettre en œuvre des réponses innovantes et partenariales pour mieux répondre aux besoins existants et à venir.
Objectif opérationnel	<u>Conforter les fonctions de services et de centralité des bourgs-centre, positionner et articuler une offre de services de proximité au sein d'un réseau maillé et cohérent.</u>
<p><i>Description de l'action :</i></p> <p>La circulaire du 31 juillet 2009 propose aux Départements de se doter d'un Schéma territorial d'aménagement numérique (SDAN) qui leur permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De bâtir un document opérationnel à moyen/long-terme, décrivant la situation à atteindre en matière de couverture numérique de leur territoire. • D'analyser le chemin à parcourir pour y arriver. • D'arrêter les orientations et actions publiques nécessaires pour accélérer et atteindre les objectifs. <p>Le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques ayant engagé l'étude de son SDAN, le Conseil des élus pourrait proposer aux EPCI qui en ont la compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De coordonner le recueil des besoins des habitants et des entreprises en matière d'accès au véritable haut-débit (poursuite de la couverture et du dégroupage ADSL, montée en débit de l'ADSL, raccordement à la fibre optique des ZAE). • De contribuer à l'information des usagers sur l'adéquation de leurs besoins réels en matière de connexion numérique, avec les offres de raccordement disponibles. • De faciliter la concertation entre les EPCI, le Conseil général, le délégataire de services publics et les opérateurs afin d'optimiser les progrès du déploiement de la couverture numérique du territoire. 	

<i>Titre</i>	Déployer à l'échelle du Pays et de chaque bassin de vie une fonction de “plateforme de mobilité” susceptible d'informer, d'orienter et de proposer un ensemble de solutions de déplacement multimodales, adaptées aux besoins et usages.
<i>Thème</i>	Mobilité
<i>Echéance</i>	2012 – 2014

CODE
6.2.

<i>Finalité</i>	<i>Organiser l'efficacité, la cohérence ainsi que la complémentarité des services au public et de leurs opérateurs, pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque bassin de vie.</i>
Objectifs stratégiques	Concevoir et mettre en œuvre des réponses innovantes et partenariales pour mieux répondre aux besoins existants et à venir.
<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Conforter les fonctions de services et de centralité des bourgs-centre, positionner et articuler une offre de services de proximité au sein d'un réseau maillé et cohérent.</u>
<p><i>Description de l'action :</i></p> <p>Le principal facteur clé du schéma de services du Pays Basque est l'organisation d'un dispositif d'accueil à vocation élargie sur le territoire avec un maillage approprié. L'action vise à créer une plate-forme de mobilité animée et coordonnée à l'échelle du Pays et s'appuyant sur un accueil de proximité dans les maisons de services publics. La plate forme de mobilité a pour ambition d'apporter des réponses aux problèmes de mobilité, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmenter la mobilité des populations en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, des jeunes, des personnes âgées • développer de nouvelles pratiques de mobilité, durables, responsables et solidaires au service des personnes ; organiser les déplacements • favoriser l'égalité dans l'accès à la mobilité <p>A l'échelle du Pays, il s'agit de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés, de centraliser et d'organiser l'information pour qu'elle soit disponible dans les différents lieux d'accueil. D'autre part, le Pays représente l'échelle pertinente pour agréger l'ensemble des données recueillies au niveau local et constituer un observatoire permanent des besoins permettant d'adapter les réponses.</p> <p>A l'échelle des territoires de proximité (maisons de services publics), il s'agit d'assurer un accueil de toutes personnes ayant rencontré des problèmes de mobilité, d'analyser et de diagnostiquer la nature des problèmes et de rechercher des solutions à travers l'ensemble du dispositif existant sur le territoire concerné. La condition d'un fonctionnement efficace de la plate-forme concerne la permanence d'accueil correspondant aux besoins de la population de chaque territoire et la centralisation de toutes les informations concernant les dispositifs qui sont déjà en place.</p> <p>Suivant les besoins réels identifiés par territoire, diverses actions peuvent être envisagées pour diversifier et renforcer le dispositif de mobilité comme, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le covoiturage et l'auto-partage, • le transport à la demande, • la location et la réparation solidaire. <p>Cette démarche doit être très liée à un partenariat approfondi avec toutes les collectivités territoriales et tous les opérateurs fournissant des services de transport ou travaillant avec un public concerné par les problèmes de mobilité.</p>	

3. Les aspects pratiques et opérationnels

Pour accompagner les installations de très haut débit, une démarche concrète doit être effectuée en réalisant un inventaire à l'échelle de chaque bassin de vie à partir de chaque chef-lieu de canton, afin de recenser tous les endroits stratégiques où l'accès au très haut débit constitue un enjeu clairement identifié. En fonction des emplacements et des installations actuels des entreprises et des zones d'activités et en fonction des différents projets d'aménagements de nouvelles zones d'activités, la définition d'un tracé optimal doit être intégrée au plan départemental du réseau « très haut débit », en cours d'élaboration par le Conseil général. En dehors des activités purement économiques, il faut également recenser l'emplacement précis des endroits où sont regroupés différents services publics ou groupements de professionnels qui, à terme, devront être obligatoirement intégrés dans le réseau de très haut débit. A partir de ces relevés, des réunions de concertation peuvent être envisagées avec les services du Conseil général et les différents opérateurs en charge des installations liées au très haut débit. Cependant, des contraintes techniques peuvent se manifester dans certains secteurs. Dans ce cas, les conditions d'accès au très haut débit pourraient devenir des critères décisionnels à intégrer dans la définition des projets d'aménagements ou d'équipements

Pour répondre aux problèmes de mobilité liés au transport et au déplacement :

- L'organisation et l'introduction du service « plate-forme de mobilité » permettent de réaliser des diagnostics individuels et de formaliser un plan d'action pour chaque usager. Ce service constitue la première phase de réalisation. Il est envisagé au sein de chaque « maison de services publics » avec, éventuellement, des permanences à organiser dans les relais. La mise en place de ce service nécessite une préparation méthodologique concernant la réalisation d'un diagnostic individuel pour identifier les facteurs clés de blocage de chaque usager. Pour cette approche méthodologique, plusieurs organismes ou structures pourraient fournir des outils appropriés, comme l'association FARE, regroupant des auto-écoles associatives et d'autres acteurs concernés par les problèmes de mobilité et de l'insertion socioprofessionnelle.
- Lorsque le service d'accueil sera opérationnel, il faudra activer un réseau de prescripteurs structurés, susceptibles de rencontrer des usagers pour qui les problèmes de mobilité constituent une contrainte. Ce réseau de prescripteurs est à composer avec tous les services et lieux d'accueil en place :
 - pour les jeunes (Missions Locales, PIJ, BIJ),
 - pour les personnes en difficulté socioprofessionnelle (référénts RSA, Pôle Emploi, assistants sociaux, etc.),
 - et pour le grand public (CIAS, CCAS, CLIC, Maisons de la Solidarité, associations concernées, etc.).

L'objectif de la mise en place de ce réseau est d'intégrer rapidement l'accompagnement personnalisé proposé par la plate-forme de mobilité dans le fonctionnement global de tous les services existants pour tout public susceptible d'être concerné par les problèmes de mobilité.

- Après la mise en place de ce service d'accueil et du réseau de prescripteurs, la phase suivante concerne le recensement et, éventuellement, le développement de toute solution potentielle pouvant constituer des réponses appropriées aux problèmes de mobilité. Les solutions à rechercher peuvent concerner :
 - L'information complète sur les transports en commun existants. Cette information pourrait intégrer la possibilité d'un système de réservation, voire d'achat de billets.
 - Le développement d'un forum de covoiturage à l'échelle de chaque bassin de vie. Il pourrait être en interconnexion avec d'autres secteurs, voire être intégré aux réseaux

sociaux permettant d'effectuer des inscriptions de demande de déplacement instantanée et d'inscrire des offres.

- Après l'identification des besoins réels à l'échelle de chaque bassin de vie, la mise en place des services de transport à la demande pourrait être également envisagée et planifiée en partenariat avec le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.
- De nouvelles actions pourraient être développées. La création de relais de mobilité avec parc de voitures et de deux roues en location solidaire pourrait constituer une solution provisoire pour certaines catégories d'usagers dont les critères de prescriptions gardent la dimension d'insertion socioprofessionnelle.
- La mise en place de garages solidaires. Ce fonctionnement pourrait être combiné avec un chantier d'insertion mécanique. Ce dernier pourrait assurer la réparation des véhicules de certaines catégories d'usagers bénéficiant de conditions bonifiées. Le fonctionnement pourrait être envisagé avec une intégration ou un dispositif d'accompagnements des bénéficiaires du RSA. Le garage solidaire pourrait constituer un outil efficace pour l'acquisition de voitures d'occasion après vérifications et réparations préalables.

De nombreuses réflexions ont été menées sur les problèmes de mobilité, de transport et de déplacements. Le Schéma de services pourrait constituer une occasion pour relancer les réflexions ou la réalisation de certaines actions. Néanmoins les applications concrètes doivent être ajustées à la volonté politique de chaque territoire et aux besoins réels des usagers.

d) Des expériences intéressantes ailleurs (à retrouver en annexes)

- MOPI : Maison de la mobilité dans le Parc du Pilat
- Plateforme de mobilité : Transport – Mobilité – Solidarité (Bouches du Rhône)
- Fédération des Associations de la Route pour l'Education (FARE) : Mobilité : 10 nouveaux projets de plateforme territoriale accompagnés cette année

7. La coordination, le suivi et l'évaluation du schéma de services

a) *Le cadre stratégique*

Le schéma de services public du Pays Basque constitue d'abord un cadre de référence et de cohérence pour l'ensemble des acteurs qui ont la compétence dans ce domaine (les collectivités locales et territoriales ainsi que les opérateurs) et qui mettent en œuvre sous leur responsabilité, les services dont ils ont la charge.

Le Pays (Conseil des élus) pourra quant à lui, prendre la responsabilité directe de coordonner voire d'animer les actions dont le schéma de services préconise la mise en œuvre dans les domaines de la santé, de la culture et de la jeunesse (santé et emploi en faveur des adolescents et des jeunes adultes) et qui justifient un portage à l'échelle du territoire du Pays Basque.

Cependant, la principale responsabilité que le Pays aura à assumer concernant ce schéma de services publics qu'il a élaboré, sera bien entendu d'en suivre la mise en œuvre et de proposer d'en faire annuellement l'évaluation.

De la même manière que l'élaboration du schéma de services a pu être conduite de manière participative, son évaluation se devra d'associer toutes ses parties-prenantes : collectivités, opérateurs, usagers.

Ainsi une fois par an, pourrait être organisée une conférence participative sur le modèle de celles qui ont permis d'élaborer le schéma. Les coopératives de services publics qui devraient progressivement se créer à l'échelle des territoires intercommunaux, devront être étroitement associées à la préparation et à l'animation de ces conférences d'évaluation participatives.

Sur la base d'une grille de questions évaluatives, les trois groupes de parties-prenantes (usagers, collectivités, opérateurs) seraient invités à donner leur avis sur les résultats qualitatifs obtenus selon eux par les actions du schéma de services, au regard de ses objectifs stratégiques.

Un travail commun sur les convergences et les divergences entre les avis portés par chaque groupe, permettrait alors d'identifier les enjeux d'adaptation et d'amélioration du fonctionnement du schéma de services.

Par ailleurs, dès lors que le CEPB/CDPB aura validé les orientations proposées par le schéma de services et obtenu de ses partenaires les moyens d'en assurer la coordination et le suivi, il conviendra de fixer des objectifs quantitatifs pour chaque action ainsi que des indicateurs d'évaluation.

b) Les actions proposées

Titre	Suivre, coordonner, animer, évaluer les actions inscrites dans le schéma de services
Thème	Coordination du schéma de services
Echéance	2012

CODE

7.1.

Finalité	<i>Organiser l'efficacité, la cohérence ainsi que la complémentarité des services au public et de leurs opérateurs pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque bassin de vie.</i>
Objectifs stratégiques	Préserver et conforter le principe d'une responsabilité et d'un engagement équilibrés de l'Etat, des collectivités et des opérateurs de services publics en matière de services à la population.
Objectif opérationnel	<u>Encourager une meilleure complémentarité et une plus grande coordination entre les acteurs de services au public.</u>
<p><i>Description de l'action :</i></p> <p>La cohérence de la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma de services publics du Pays Basque implique nécessairement (bien que relevant de maîtrises d'ouvrages et de compétences de différents partenaires publics), une animation, une coordination, un suivi ainsi que la mise en place d'une procédure d'évaluation, conduits à l'échelle du Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un travail de suivi, de coordination et d'animation transversale de l'ensemble des actions devra être assuré tout au long de l'année. • Une démarche d'évaluation participative pourra être mise en place, débouchant une fois par an sur la tenue d'une conférence participative, associant toutes les parties prenantes des actions figurant dans le schéma. • Ainsi les thématiques de la culture et de la santé pourront faire l'objet d'actions de coordination spécifiques. L'action proposée ambitionne de mettre en cohérence l'offre culturelle à l'échelle du Pays Basque : <ul style="list-style-type: none"> ○ En veillant à une meilleure coordination des saisons programmées par les communautés de communes et les scènes de Pays ○ En veillant à ce que les investissements en matière d'équipements favorisent la complémentarité et la diversification des prestations artistiques et culturelles ○ En favorisant la diffusion coordonnée de spectacles sur tout le territoire • Les projets locaux de santé peuvent se concrétiser à travers la création d'une plate-forme de développement sanitaire et social à l'échelle du pays, avec la mission de coordination assurée par le pays autour de deux fonctions : <ul style="list-style-type: none"> ○ la fonction de l'animateur stratégique assurant le rôle de l'interface avec les habitants, les acteurs et les institutions, recherchant la bonne articulation du dispositif local de santé publique et son développement, en lien avec l'évolution des besoins, grâce à une analyse prospective et la mise en place d'une veille sanitaire, ○ le rôle de l'opérateur technique en recherchant des ressources mobilisables, l'élaboration des projets, la constitution de dossiers de financement, la mise en œuvre et l'évaluation des actions. <p>La plate-forme de la prévention et de la promotion de la santé assurée par le pays peut également assurer le rôle de promotion du territoire dans sa globalité afin d'attirer de nouveaux professionnels et faciliter leur installation sur le territoire.</p>	

c) Les aspects pratiques et opérationnels

Il appartiendra au dispositif Conseil de développement/Conseil des élus du Pays Basque, de décider s'il inscrit dans ses objectifs le pilotage et l'évaluation du schéma de services. Le cas échéant, un chargé de mission devra être affecté à ce travail.

Le suivi et l'évaluation continue

L'évaluation pourra être envisagée de manière participative, en reprenant le principe d'organisation des conférences participatives qui ont permis d'élaborer le schéma lui-même.

Le principe de ces évaluations participatives, sera de permettre toutes les parties-prenantes d'exprimer sa perception des résultats obtenus par la mise en œuvre du schéma de services :

- Les habitants du territoire ont des besoins en matière de services publics, mais aussi des usages différents selon leur activité professionnelle, leur âge ou leur situation familiale...
- Les opérateurs de services publics ont une mission à assurer et une déontologie à respecter, mais aussi des contraintes techniques et économiques à prendre en compte...
- Les élus locaux sont au service de leur population et ont tous à cœur de lui offrir la meilleure qualité de vie possible, mais ils ont aussi la lourde responsabilité de faire des choix et de définir des priorités lorsque les budgets publics ne permettent pas de tout financer en même temps.

Le croisement des réponses que chaque catégorie d'acteurs concernés (élus ; usagers ; opérateurs) devra permettre d'acter la poursuite et la consolidation des actions dont les résultats font consensus et de déterminer les améliorations à apporter aux actions dont les résultats sont appréciés de manière divergente.

Quatrième partie
Annexes : les fiches expériences

Cette annexe présente des expériences ou démarches engagées sur d'autres territoires qui nous ont paru intéressantes pour continuer à alimenter les réflexions sur la mise en œuvre concrètes des orientations proposées. Bien entendu, cette présentation n'est pas exhaustive. Pour chaque présentation, sont précisés les liens, sources et coordonnées permettant d'aller plus loin.

Services publics

Maillage de Relais de Services Publics & de points multimédia sur le département du Lot (source ADRET)

Il s'agit de l'organisation à l'échelle d'un territoire rural d'un maillage de relais de services publics dotés de télé-guichets insérés au sein d'espace public multimédia.

Cette initiative visait au départ la recherche d'un modèle économique pour les espaces publics multimédia & les relais de services publics.

Les objectifs visés à travers cette initiative sont de :

- Mailler le territoire en services de qualité et de proximité
- Réaliser une synergie autour des pôles multi-services en soutenant la professionnalisation des médiateurs.

Contact : Anne-Claire Dubreuil, Coordinatrice départementale du réseau des espaces publics multimédia - Conseil Général du Lot - Avenue de l'Europe - 46 000 Cahors - 05 65 53 42 54 - anne-claire.dubreuil@cg46.fr

Fiche expérience consultable : http://adrets-asso.fr/IMG/pdf/Fiche_expe_RSP_TIC_lot.pdf

Mise en place d'un Point Information Médiation Multiservices en milieu rural

Le PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) Rhône-Eyrieux est un lieu d'accueil du public ouvert à tous. Ce guichet unique a pour but de faciliter l'utilisation des services publics et d'améliorer la vie quotidienne des habitants en proposant des services de type généraliste (information de premier niveau, orientation, accompagnement dans les démarches, services de proximité...). Son rôle est aussi de maintenir les permanences existantes et, pour certaines d'entre elles, d'élargir leurs plages horaires et leurs actions.

Des agents médiateurs, formés régulièrement sont présents pour faciliter les démarches administratives, aider à établir des liens avec les services publics marchands et accompagner les besoins de déplacement, de recherche d'emploi par Internet.

Derrière le développement du PIMM'S on retrouve différents enjeux :

- rassembler autour d'un projet l'ensemble des compétences au service des populations et permettre une coopération stratégique entre différents acteurs
- travailler avec des partenaires publics/privés pour engager de nouveaux modes de partenariat et de financement
- innover en proposant une nouvelle façon d'agir dans l'action publique

Contact : Mr Ariotti, responsable opérationnel du PIMM'S « Eyrieux-Rhône » : 04 75 62 22 44

Fiche expérience consultable : <http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=1196>

Enfance-jeunesse

Coordination petite enfance dans le Comtat Venaissin

La Communauté d'agglomération de Carpentras et du Comtat Venaissin (COVE) regroupe 25 communes (Carpentras 30 000, 3 bourg d'environ 5 000, 6 villages de 2 à 3 000, le reste petits villages de quelques centaines voire dizaines d'habitants). Le territoire rencontre donc à la fois des problématiques urbaines et rurales. Pour répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants la COVE a signé un contrat enfance avec la CAF dans lequel elle a développé l'offre quantitative d'accueil (création et extension de structures, création de RAM), mais aussi qualitative grâce à l'embauche de 2 coordinatrices.

Ces personnes étant chargées de la mise en place du schéma de développement, de l'animation du Contrat, de l'aide technique aux structures et leurs gestionnaires, aux élus des différentes communes, d'être positionnées comme premier interlocuteur pour les partenaires CAF, MSA.

Concrètement, cela s'est traduit par différentes actions dont ont bénéficié toutes les structures quelles que soient leur mode de gestion.

Mise en place de supervision sur l'ensemble des structures (analyses de pratiques animées par un psychologue)

- Organisation et animation d'un réseau de directrices qui se réunit 3 à 6 fois par an
- Construction d'un référentiel en collaboration avec les élus
- Travail commun pour mettre en place l'accueil d'urgence, l'accueil social,
- Organisation de journées de formation communes suite à la validation par les élus d'une journée par an de fermeture des structures qui permet aux membres de chaque équipe d'y participer toutes ensembles
- Commission d'admission commune pour toutes les structures gérées ou financées par l'intercommunalité (8 à ce jour). Les deux RAM effectuent par la suite un travail important de prise en charge des familles qui n'ont pas obtenu satisfaction dans leur premier souhait de garde.

Contact : Mme Ramade : responsable du service petite enfance de la COVE (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin)

Contact : ramade-n@ventoux-comtat.com / Tel : 04 90 67 69 25

Politique Jeunesse et prévention

La communauté de communes de Montesquieu, en Gironde : 13 communes - 36 000 habitants est très investie dans une politique jeunesse s'appuyant sur la prévention, la sensibilisation à de nombreuses questions de société et la culture. A travers une coordination enfance-jeunesse, la création d'un conseil Intercommunal de prévention de la délinquance, elle a réussi à mobiliser de nombreux partenaires ainsi que les jeunes pour mener très concrètement des actions de prévention adaptées, dans lesquelles les jeunes sont partie prenante.

Contact : Communauté de communes de Montesquieu - 1 Allée Jean Rostand - 33651 Martillac tél. : 05 57 96 01 20

Vidéo consultable :

<http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/Page/MCVideo&t=3>

Personnes âgées

SeniorForum - Un dispositif innovant pour le logement des personnes âgées

(source Ruract)

En collaboration avec l'Institut universitaire de technologie du Blekinge et deux municipalités, la société Senior Liv AB a mis au point une formule innovante pour financer et construire des foyers / centres de services pour personnes âgées. Dans le cadre d'une coopérative d'habitation, les seniors peuvent s'installer dans le nouveau home ou continuer de vivre chez elles tout en profitant des services et facilités du home. Baptisé "SeniorForum", le dispositif est à présent mis en oeuvre dans plusieurs municipalités suédoises.

Fiche expérience consultable : http://www.ruract.eu/IMG/article_PDF/article_1713.pdf

Les relais gérontologiques du Morbihan renforcent le dispositif des Clic : l'expérience de la communauté de Questembert

(source : mairie-conseils)

Le conseil général du Morbihan propose aux communautés de communes de mettre en place des "relais gérontologiques" pour compléter le dispositif des CLIC et être au plus près des besoins. L'objectif de ces relais gérontologiques est d'une part, de se rapprocher du terrain pour mieux orienter les seniors vers les services et aides adaptés à leurs besoins, d'autre part de coordonner plus finement les intervenants du secteur médical et social pour une prise en charge plus efficace des personnes.

Créé en 2008, le relais gérontologique de Questembert couvre le territoire de la communauté (13 communes et 19.851 habitants) et bénéficie d'une subvention départementale correspondant à un demi-poste. Le relais assure chaque semaine des heures de permanence téléphonique, d'accueil physique ainsi que des déplacements à domicile. Pour répondre aux situations qui imbriquent des aspects sociaux et sanitaires, la communauté s'est associée avec un réseau de santé spécialisé sur les questions gérontologiques. La responsable du relais fédère également un groupe de travail réunissant professionnels de santé, élus et retraités, en vue notamment de mettre en place des actions de sensibilisation, d'animation.

Contact : Communauté de communes du Pays de Questembert - 16, avenue de la Gare -BP 60052
56231 Questembert cedex - tél. : 02 97 26 59 51

Fiche expérience consultable :

<http://www.localtis.fr/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250262560500>

Un numéro de téléphone unique pour les demandes de services à la personne sur le territoire du PNR de la Brenne

(source mairie-conseil)

Pour coordonner les demandes de services à la personne sur son territoire, le Parc naturel régional de la Brenne a mis en place en 2009, en partenariat avec une association intermédiaire, une plate-forme d'informations matérialisée par un numéro de téléphone unique.

À travers sa charte, le Parc naturel régional de la Brenne souhaite maintenir et encourager un maillage adapté de services sur son territoire.

Suite à une étude, les élus du Parc ont alors lancé le projet de création d'une plate-forme de services à la personne sur le territoire du PNR. Un groupe de travail a été créé, constitué des représentants des associations et des entreprises de services, des partenaires techniques et financiers du projet, et d'élus. Il a notamment permis de favoriser les échanges entre les différentes structures concernées, et de les mobiliser autour du projet commun.

Le numéro de téléphone unique a été créé en janvier 2009. Intitulé "1001 services", ce dispositif vise trois objectifs : rassembler toutes les associations pour répondre aux demandes d'information du grand public en matière de services et rendre ainsi l'offre plus lisible, construire un observatoire de la demande, favoriser le développement d'emplois de proximité. Ce numéro unique a fait l'objet d'une campagne de communication. Il est affiché dans toutes les mairies, les commerces et les lieux publics.

Contacts : Parc naturel régional de la Brenne - Hameau du Bouchet - 36300 Rosnay - tél. : 02 54 28 12 12

Fiche expérience consultable :

<http://www.localtis.fr/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250260844601>

Dans l'Indre-et-Loire, une communauté de communes propose un lieu d'hébergement temporaire pour personnes âgées

(source : mairie conseil)

La communauté de communes Touraine nord-ouest (23 communes, 22.000 habitants) accueille depuis 2008 des personnes âgées pour un séjour temporaire pouvant aller jusqu'à trois mois. Un service qui se concentre sur le retour à l'autonomie, et pratique une tarification accessible aux revenus modestes.

Le relais Sépia accueille pour des séjours de courte durée des personnes âgées de 83 ans en moyenne se trouvant en situation de perte d'autonomie, parfois très importante. Et ce pour trois principales raisons : la nécessité pour des aidants de "souffler" un moment, le besoin de personnes âgées de rompre un isolement devenu source de déprime ou de dénutrition, et enfin les suites d'une hospitalisation courte.

Avec une capacité d'accueil de 20 chambres, le taux de remplissage du relais est de 80% : en moyenne chaque année 250 personnes sont reçues, équivalent à 500 séjours d'une durée de douze jours.

L'hébergement temporaire repose sur le principe du retour des résidents à leur domicile. C'est dans cet esprit qu'on été pensés l'accompagnement de ces derniers, et l'aménagement des lieux. Installé en centre-bourg, le relais a été conçu pour évoquer davantage la maison que l'hôpital. Les personnes âgées sont encouragées à être actives.

Contacts : Communauté de Communes Touraine Nord Ouest - 2 rue des Sablons - 37340 Clere les Pins- tél. : 02 47 24 06 32

Fiche expérience consultable :

<http://www.localtis.fr/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250261520251>

Santé

Projet territorial de santé global du Pays de Figeac : Animation et coordination du projet

Pour améliorer l'offre de santé sur son territoire le Pays de Figeac a élaboré et met en place un projet territorial de santé global. Le Pays de Figeac a souhaité réfléchir à l'offre, à l'accessibilité mais aussi et surtout penser les articulations entre les services et les professionnels de manière à optimiser les ressources existantes dans la perspective d'un service de qualité à la population. Il s'agit de mettre en place ou de renforcer une dynamique de concertation sur le territoire impliquant les acteurs du sanitaire, du médico-social et du social en répondant aux défis du système de santé local et de son évolution (démographie médicale, nouvelles coopérations sanitaires, nouvelles réglementations et orientations juridiques). Les acteurs du territoire ont été mobilisés pour dresser un état des lieux, à partir duquel des objectifs stratégiques et un programme d'actions ont été élaborés. Un animateur « santé » est recruté pour Faciliter et suivre la mise en oeuvre des actions :

- établir un calendrier de travail en fonction des priorités et maintenir le contact avec les acteurs de terrain,
- Faire l'interface entre les acteurs de terrain et les institutions : suivre et dynamiser les démarches, relancer les acteurs,
- Mettre à disposition des outils méthodologiques de conduite et de réalisation du projet : proposer des outils déjà éprouvés, des exemples d'actions, des rencontres avec des acteurs, ...
- Accompagner le partenariat : établir et maintenir le lien entre acteurs.

Le Pays travaille sur la télémédecine et fait partie du réseau RESATER (Réseau de Santé et Télémédecine en Zones Rurales)

Contact : François BREUREC, chargé de mission du réseau de santé - sante@pays-figeac.fr

TEL : 05 65 34 78 67 -- www.pays-figeac.fr

Présentation de la démarche : <http://www.pays-figeac.fr/1-21252-Reseau-de-sante-globale.php>

Clinique partagée : tous les services sous un même toit

(Source : RURACT)

Le comté de Viborg au Danemark a élaboré le concept de clinique partagée afin de prévenir la pénurie de médecins généralistes et spécialistes dans la région rurale de Thy. Une clinique partagée est un concept qui répond aux besoins des professionnels de santé exerçant en libéral, dans des domaines aussi variés que la qualité de l'environnement professionnel, l'accès à des infrastructures modernes et la possibilité d'organiser son temps de travail de manière flexible. Concrètement, une clinique partagée rassemble dans un même bâtiment différents professionnels qui préservent leur autonomie de travail mais partagent des équipements et le personnel médical nécessaires à l'exercice de leur activité.

Fiche expérience consultable : http://www.ruract.eu/IMG/article_PDF/article_1985.pdf

Maison de santé pluridisciplinaire en Ardèche : un parcours par étapes

(source : mairie conseil)

La maison de santé de la communauté de communes du Haut Vivarais (7 communes, 4.400 habitants) a vu le jour en mars 2010 sur la commune de Saint-Agrève. Le projet a été amorcé en 2005 alors que la communauté risquait de perdre la maternité de son hôpital. A la même époque, les généralistes du territoire ont sollicité les élus pour travailler sur un projet de regroupement. De là, est née la construction de la maison de santé pluridisciplinaire, prévue pour accueillir quatre généralistes, deux kinésithérapeutes, un cabinet d'infirmiers, un cabinet dentaire, un orthophoniste et un psychologue. La maison de santé héberge également le centre médico-psycho-pédagogique,

Le projet a amorcé une collaboration entre les professionnels qui travaillent aujourd'hui davantage en coordination. Un réseau de santé pluridisciplinaire est en train de se mettre en place en vue d'améliorer le parcours de soins des patients et mieux traiter de certains problèmes comme par exemple les questions de périnatalité, de dépendance gériatrique ou d'addictologie auprès des adolescents.

La communauté a travaillé avec les professionnels du territoire. Pour toucher des jeunes praticiens elle réfléchit à de nouvelles actions. Par exemple en aidant à la recherche d'un emploi sur place pour le conjoint d'un candidat médecin prêt à s'installer en aidant à la recherche d'un logement. La question du salariat des médecins a également été évoquée.

Contacts : Communauté de communes du Haut Vivarais - 37 Grande Rue 07320 Saint-Agrève

tél. : 04 75 30 58 28 - Lemarchand Jeanne – directrice - contact@cdc-haut-vivarais.fr

Fiche expérience consultable :

<http://www.localtis.fr/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250262395191>

Le pays Centre Ouest Bretagne mobilise les professionnels de santé sur des projets collectifs

(Source : mairie conseil)

Le pays Centre Ouest Bretagne a mis en place en 2006 un groupe de réflexion pour accompagner l'émergence de projets de santé. Nommé "cellule offre de soins", il est devenu pour le territoire un levier important permettant de développer des actions en matière de santé. En 2006, le Pays comptait moins de neuf médecins pour 10.000 habitants. La situation est apparue d'autant plus préoccupante que l'âge moyen des professionnels de santé était élevé. Partant de ce constat, le pays a décidé de créer un groupe de travail, intitulé la "cellule offre de soins, constitué d'une quinzaine de personnes se réunissant tous les deux ou trois mois hors cadre institutionnel. Avec le référent Santé du conseil de développement, la chargée de mission Services au public du pays, des professionnels de la santé - médecins et infirmier(e)s des secteurs privé et hospitalier, représentants de la CPAM, de la médecine du travail, de la MSA -, échangent sur les problématiques territoriales de santé. Si la première mission de la "cellule" était d'assurer une veille, celle-ci s'est rapidement étendue à l'accompagnement de projets de regroupements de professionnels de santé tels que les maisons de santé ou la mise en réseau informatique de dossiers médicaux. Le travail que "cellule" effectue - en interne et avec les institutions comme l'union régionale de la médecine libérale (URML), l'union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM) et la mission régionale de santé (MRS) - est reconnu par des cofinanceurs qui font appel à son expertise.

Contact : Pays Centre Ouest Bretagne - Cité administrative - 22110 Rostrenen - tél. : 02 96 29 26 53 -

Le Gal Isabelle - Chargée de mission "services au public" - i.le-gal@centre-ouest-bretagne.org

Fiche expérience consultable :

<http://www.localtis.fr/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250259923637>

Culture

Le Pays d'Auch : animateur d'une démarche culturelle collective

Le Pays d'Auch s'est inscrit dans une procédure initiée par la Région Midi-Pyrénées : le Projet Culturel de Territoire. **A ce titre le Pays est positionné comme animateur de la démarche culturelle collective** et bénéficie d'une enveloppe de crédits régionaux pour le financement d'actions cohérentes avec les préconisations du Schéma de développement culturel.

La logique de développement culturel du Pays est organisée autour de 4 axes stratégiques :

- Mise en cohérence et la dynamisation des actions culturelles sur les différentes communautés de communes
- Définition d'un projet patrimonial, global, cohérent et pertinent à l'échelle du Pays
- Rattrapage en matière d'équipements culturels
- Amélioration et la structuration de l'offre culturelle et artistique, en cherchant à réduire les déséquilibres territoriaux

Contact : Pays d'Auch 1 Rue Darwin 32000 Auch – Chef de projet culturel : Matthieu DINGUIDARD Tel: 05 62 60 64 94 - matthieu.dinguidard@pays.auch.fr

Mobilité

MOPI : Maison de la mobilité dans le Parc du Pilat

La maison de la mobilité a été créée suite à deux démarches convergentes :

- Une étude conduite par le Parc du Pilat a mis en évidence des besoins spécifiques sur le territoire en terme de transports : six Autorités Organisatrices des Transports (AOT) sur un seul territoire, faiblesse des transports en commun, informations dispersées, dépendance forte à la voiture, maillage routier favorable au covoiturage...
- Pilatitude, association citoyenne, à l'initiative de la mise en route du covoiturage sur le Pilat, animait et anime toujours un réseau de personnes relais bénévoles au plus près des habitants.

Pour optimiser les moyens existants, voitures individuelles et transports collectifs pour promouvoir une mobilité plus économe, respectueuse des budgets des Pilatois, des collectivités locales, mais aussi de l'environnement, une maison de la mobilité a donc été mise en place. Elle informe sur les services existants (Les transports publics, le covoiturage, l'autostop participatif (covoiturage sans rendez-vous), les taxis, les locations de deux roues . D'autre part, elle impulse soutient et coordonne les initiatives concernant la mobilité (pédibus, plan de déplacement inter-entreprises, covoiturage pour des manifestations, aménagement d'aires de co-voiturages etc.).

Contact : MOPI, Maison de la mobilité - Place de la bascule 42220 St Julien Molin Molette
Rachel Voron, coordinatrice mobilité - Téléphone : 04 77 93 46 86 - Mail : mopi@parc-naturel-pilat.fr
Information : http://www.parc-naturel-pilat.fr/images/stories/pdf/Agir_en_citoyen/habiter/mopi-150-210.pdf

Plateforme de mobilité : Transport – Mobilité – Solidarité (Bouches du Rhône)

Cette association se donne pour objet de développer l'accès aux transports et à la mobilité nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes et adultes, ainsi que des personnes en situation d'isolement, par différents outils dont :

- Mise à disposition de cyclomoteurs,
- Mise à disposition de voitures,
- Transport micro-collectif,
- Transport public routier de personnes,
- Accompagnement individuel à la mobilité,
- Actions de prévention sécurité routière.

Il est précisé que l'action de TMS vise principalement les personnes en difficulté, en recherche d'emploi, isolées, qui n'ont pas les moyens financiers de trouver au sein du secteur concurrentiel les solutions à leurs problèmes de

mobilité. TMS se donne pour mission de mettre en œuvre des actions d'informations, d'insertion de formation et d'accompagnement des publics ainsi que tout projet répondant aux spécificités du territoire. La réalisation de cet objet ne pourra se faire que dans le cadre d'un travail partenarial avec les acteurs concernés. L'association développe 3 axes de travail :

LA MOBILITE :

- Transport Micro Collectif
- Prêt de cyclomoteurs
- Prêts de Voitures avec Covoiturage

L'ACCOMPAGNEMENT :

- Accompagnement individuel à une mobilité autonome (conventions PDI, PLIE/FSE, autres publics)
- Accompagnement individuel au permis de conduire (conventions CUCS, FIPJ, PDEC)

LA SECURITE ROUTIERE :

- Sensibilisation à une Conduite Responsable
- Apprentissage Linguistique du Code de la Route
- Point Relais Sécurité Routière
- Préparation Attestation Sécurité Routière

Information : <http://www.tmsmobilite.org>

Fédération des Associations de la Route pour l'Education (FARE) : Mobilité : 10 nouveaux projets de plateforme territoriale accompagnés cette année

La mobilité est un facteur clé pour les jeunes dans leur recherche de formation ou d'emploi, mais aussi dans l'accès au logement ou à la santé, le CNML s'est investi depuis 2009 avec ses partenaires dans un travail de modélisation et d'essaimage des plateformes d'aide à la mobilité.

Ce projet est porté par la Fédération des Associations de la Route pour l'Education (FARE). Un concept de « plateforme solidaire d'aide à la mobilité en faveur des publics en situation de précarité » a été construit. Il repose sur des principes de développement durable : modèle économique viable et juste, réponse à un besoin social évident et volonté affirmée de respect de l'environnement. Les services proposés par ces plateformes sont variables d'un territoire à l'autre. De l'observatoire des besoins de mobilité à l'animation d'un site de covoiturage en passant par la location de véhicule, le déplacement à la demande, l'auto partage, la gestion d'un atelier de maintenance ou encore d'un garage associatif. Un accompagnement des personnes en situation précaire est prévu pour leur permettre d'acquérir une certaine autonomie de déplacement, et se rapprocher ainsi du marché du travail. Certaines plateformes gèrent une école de conduite à statut associatif qui propose enseignement adapté et accompagnement social. Parmi les dix projets territoriaux de plateforme accompagnés cette année par la FARE, neuf d'entre eux bénéficient d'une formation-action d'un expert de la fédération, grâce au soutien de la fondation MACIF, et quatre sont portés par les missions locales. Cette formation, proposée dans le cadre d'un appel à projets diffusé en avril dernier par le CNML, permet de dégager les grands axes du projet local : territoire pertinent et besoins des publics, services existants et à développer, projet de fonctionnement, financement et gouvernance.

Information : <http://www.federation-fare.fr/>